

CHRONIQUE POLITIQUE

L'année 1963 a peut-être été un peu moins mouvementée que la précédente au Maghreb, même du côté de l'Algérie. Toutefois l'activité politique y est restée considérable : on est encore loin de la vitesse de croisière de pays bien assis. Les institutions sont à peine en place, sauf en Tunisie, et ne sont pas du goût de tout le monde ni dans leur nature même, ni dans leur application. La mise en œuvre de la constitution marocaine et la naissance de la constitution algérienne ont donc soulevé des remous comme il fallait s'y attendre. En Tunisie, les institutions de l'Etat fonctionnent depuis plusieurs années et n'ont pas subi de retouches, mais, à la suite du complot dirigé contre le Président Bourguiba, à la fin de 1962, les dirigeants ont estimé que l'organisation du Néo-Destour et des groupements satellites avait besoin des modifications parfois sérieuses.

Dans les trois pays, l'accent est mis sur les structures sociales, un accent plus ou moins révolutionnaire selon l'idéologie des dirigeants; en tout état de cause, ceux-ci s'aperçoivent que les masses populaires ne sont ni satisfaites, ni en position d'équilibre et qu'il faut s'occuper d'elles si l'on ne veut pas aller vers de graves bouleversements. Aussi n'est-il question partout que de réforme agraire et presque partout de socialisation, encore que le terme soit plus employé et mis en pratique que défini.

Pour parer aux incertitudes de toutes sortes que recèle la société maghrébine, les dirigeants doivent sans cesse non seulement parler en public ou faire des déclarations à la presse ou à la radio, mais encore se montrer partout dans le territoire qu'ils administrent. Sur ce point, le Président Bourguiba, le Président Ben Bella et le Roi Hassan II agissent comme s'ils s'étaient donné le mot. A les voir circuler dans toutes les provinces de leur domaine, on songe à ces sultans marocains du temps jadis qui ne maintenaient vaille que vaille l'unité de leur royaume qu'au prix d'incessantes chevauchées par monts et par vaux accompagnés d'une armée d'hommes et d'une ville de tentes. Aujourd'hui ces voyages durent seulement quelques heures ou quelques jours et l'escorte du chef de l'Etat est peu nombreuse, mais le but est le même. Le prestige personnel joue toujours un rôle essentiel et les ondes ne lui suffisent pas pour s'exercer : le bon peuple a besoin de voir et d'entendre ceux qui le dirigent. Quand ce n'est pas le chef de l'Etat qui se déplace, ce sont ses principaux ministres. Besoin d'étudier les affaires sur place en face des réalités ? Certainement, mais aussi nécessité de ne pas laisser se relâcher l'emprise que l'on a établie sur les foules maghrébines.

Au milieu d'une activité qui confine parfois à l'agitation et dont l'apparition et la disparition des organes de presse, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition, donnent une assez bonne idée, il n'a guère été question cette année de l'unité maghrébine. La chronique diplomatique rend compte des froissements fréquents et parfois des hostilités graves qui ont marqué en 1963 les relations des trois pays nord-africains et l'on comprend que les dirigeants se soient vus dans la quasi-impossibilité de s'engager sur la voie de l'unité. Mais on est surpris qu'aucune voix privée n'ait pratiquement troublé ce silence et l'on est amené à penser que les foules algériennes, tunisiennes et marocaines sont trop préoccupées de leurs propres problèmes pour essayer de regarder au-delà et de lutter pour une cause qui, jusqu'à présent, les laisse indifférentes.

TUNISIE

L'année a commencé sous le signe de l'émotion causée par le complot contre le Président Bourguiba, découvert dans les derniers jours de 1962, d'autant plus que le président, tombé malade au Kef, n'avait pas pu se trouver à Tunis pour le Nouvel an.

Le procès des auteurs du complot, très rapidement instruit, devait s'ouvrir le 7 janvier, mais l'arrestation tardive de certains conjurés amena la Cour à surseoir pendant quelques jours. C'est finalement le 12 que les débats commencèrent, ils furent clos par la condamnation à mort de 13 des 26 accusés; les autres furent condamnés à des peines de travaux forcés ou d'emprisonnement. Dix des condamnés à mort: 5 officiers et 5 civils furent exécutés le 24, trois furent graciés par le Président. Trois autres procès devaient se dérouler au mois de mars, celui de l'ancien chef de fellagha Sassi Lassoued avec 9 de ses complices, le 1^{er} mars, et celui de 43 accusés le 12 mars. A l'issue du premier procès Sassi Lassoued et trois de ses co-inculpés furent condamnés à 20 ans de travaux forcés, le second se termina par une condamnation à mort par contumace, diverses peines de travaux forcés et de prison et quatre non-lieu. Ajoutons que 3 Yousséfistes furent encore jugés à Tunis le 23 avril pour des actes remontant à 1956. Le 9 mai l'ancien chef de fellagha Hassan-el-Ayadi fut jugé par le tribunal militaire permanent de Tunis et condamné à mort, cependant que trois de ses complices se voyaient infliger des peines de prison. Le condamné fut exécuté le 16.

Que l'on juge ces verdicts sévères ou modérés, ils traduisent l'émotion provoquée en Tunisie par le complot de décembre et le désir d'éviter que pareils faits ne se reproduisent. L'affection que beaucoup de Tunisiens portent au Président Bourguiba y était pour une grande part, mais aussi la crainte de voir menacée une stabilité politique à laquelle la plupart des Tunisiens semblent attachés. Ils dénotent aussi une particulière sévérité à l'encontre des anciens fellagha.

Outre ces suites judiciaires, le complot en eut d'autres sur le plan politique. Dès le 15 janvier, deux journaux hebdomadaires furent suspendus, *At-Talia*, organe du parti communiste, et la *Tribune du Progrès* considérée comme favorable aux communistes. Cette suspension fut confirmée par décision de justice le 29 et des poursuites furent ordonnées le 4 février contre la presse de gauche. D'autre part, le parti communiste tunisien annonça le 8 janvier qu'il venait d'être « informé officiellement d'avoir à cesser toute activité ». Ainsi aucun parti communiste n'était plus autorisé à mener une activité officielle en Afrique du Nord. On ajoutera que la mesure prise contre le parti communiste tunisien semble n'avoir soulevé aucune émotion sensible dans le pays, indice du petit nombre de ses adhérents et de l'indifférence où le tiennent la plupart des Tunisiens.

Il est amusant et significatif de noter une suite imprévue du complot. Lors de son congrès de décembre 1962, juste après la nouvelle de l'attentat avorté contre le Président, l'Union nationale des femmes de Tunisie avait publié une motion demandant au gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour empêcher les mariages mixtes, c'est-à-dire les mariages de Tunisiens avec des femmes étrangères, européennes pour la plupart. Cette motion, diversement appréciée dans le pays déclencha une polémique qui occupa la presse tunisienne jusqu'en mars. Quelle était la place réelle des préoccupations politiques dans une discussion de ce genre ? Faible, selon toute probabilité ! Mais l'incidence est à noter.

Tout cela s'avérait négatif; les dirigeants tunisiens n'étaient pas hommes à s'en contenter. Dès le 5 janvier, une réunion du Bureau politique du Néo-Destour, présidée par M. Bourguiba, s'occupa d'assurer la consolidation de l'Etat. Une nouvelle réunion, le 12, fut consacrée aux relations du Parti et de l'Etat. Peu après, le 2 mars, le Conseil National du Parti, qui ne s'était pas réunis depuis longtemps, fut convoqué, après que les Tunisiens y eurent élu leurs délégués, et tint session pendant 3 jours pour étudier l'organisation du parti; avant de se séparer, il recommanda plusieurs importantes réformes qui furent rendues publiques et déclarées exécutoires par le Bureau politique le 11. Elles doivent toutefois être soumises pour approbation définitive au Congrès du parti prévu pour 1964.

Une distinction est désormais établie entre les adhérents et les militants, les adhérents n'accédant au titre et à la dignité de militants qu'après avoir donné des preuves de leur capacité ou avoir reçu une formation suffisante à l'école des cadres du parti. Cette sélection doit être opérée chaque année « par les responsables régionaux avec droit d'appel auprès du Président ». « Cela permettra dit Monsieur Bourguiba, dans son discours d'ouverture, d'établir un courant de vie permanent dans le parti, par l'espoir de promotions successives pouvant conduire jusqu'aux responsabilités suprêmes ».

Ensuite le bureau politique de 15 membres qui fonctionnait depuis le congrès de Sousse (1959) a été transformé en un comité central de 25 à 30 membres élus par le congrès national, parmi lesquels le président doit choisir un praesidium de 4 à 6 membres, organe directeur du parti.

Enfin les délégués provinciaux, qui avaient succédé aux fédérations en 1959 auprès des gouverneurs locaux ont été à leur tour supprimés : désormais le gouverneur d'une province représente en même temps le gouvernement et le parti, il doit être assisté d'une commission régionale de 40 membres, dite comité de coordination, composée de représentants des cellules locales et des organisations nationales (syndicats, jeunesse, etc...), de personnalités locales et de techniciens nommés par lui.

Ainsi, apparaît le désir de conserver au parti son caractère démocratique mais en même temps de renforcer l'autorité du pouvoir central. Bureau politique élu, mais praesidium restreint choisi par le Président; commission régionale ressuscitant dans une certaine mesure les fédérations d'antan, mais composée en partie de membres nommés par le gouverneur, un gouverneur qui jouit maintenant de la qualité de représentant du parti autant que de l'Etat; enfin une hiérarchie établie entre les membres du parti pour raviver une émulation que les tâches de la paix avaient quelque peu émoussée.

Dans l'esprit de ceux qui avaient élaboré ces réformes, elles visaient à renforcer l'unité du parti, et par là, de la nation, menacée par la crise du complot : « Destouriens ou syndicalistes, commerçants ou agriculteurs, étudiants ou militants de l'Union nationale des femmes de Tunisie, s'écriait M. Bourguiba dans son discours de clôture du 4 mars ce sont avant tout des Tunisiens et des patriotes. Leur conscience doit pouvoir se dilater à l'échelle nationale et dépasser les limites de la profession ou de l'intérêt de classe. Une organisation nationale n'est autre qu'une partie d'un tout qui est la nation ».

A la suite de cela, les membres du Bureau politique, et particulièrement M. Chaker, directeur, organisèrent de nombreuses réunions pour expliquer aux responsables locaux les changements intervenus et pour mettre en place les nouveaux organismes prévus. Dès le 16 mars, M. Chaker réunissait à Sfax les responsables du Néo-Destour. En juillet, les commissions régionales qui devaient siéger auprès des Gouverneurs furent installées. Le 11 de ce mois, M. Chaker réunissait à Gabès les responsables régionaux du parti et leur déclarait qu'il y avait nécessité d'une évolution continue dans les rouages de l'Etat et du Parti; quelques jours après, le 16, M. Hédi Nouria présidait une conférence semblable à Kasserine et déclarait de son côté : « une entente totale doit toujours régner entre le Comité de coordination et les hauts responsables du parti ». Bref, pendant les six ou sept premiers mois de l'année, les dirigeants du Néo-Destour déploient de grands efforts pour donner encore plus de cohésion à un parti qui, cependant, ne semblait pas en manquer.

M. Bourguiba et ses collaborateurs ne négligeaient pas pour autant les groupements satellites qui prolongeaient l'action du parti dans différents milieux. Au lendemain même du Conseil National, le Président reçut une délégation des jeunes Tunisiens poursuivant leurs études à l'étranger qui avaient été invités à assister en tant qu'observateurs aux travaux du Conseil et salua en eux « les cadres futurs de la Nation ». Dix

jours plus tard, il se rendit à l'école des sous-officiers de Fondouk Djedid et y prononça un discours où, tel autrefois l'Amiral Esteva, il développait le thème : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », puis insistait sur l'inéluctable nécessité de la discipline absolue et du dévouement total au service de l'Etat et condamnait sans appel la pratique des coups d'Etat si fréquente en d'autres pays; n'hésitant pas à faire allusion au complot de décembre 1962, il terminait par ces paroles : « Non seulement en tant que commandant en chef des forces armées, mais en tant que père de la nation, dont l'avenir est mon souci constant, et dont je dois prévoir les éventuelles difficultés, il me faut mettre l'accent sur la lourde tâche qui incombe à notre gouvernement et à notre armée. Civils et militaires doivent être profondément imbus du principe que la responsabilité de l'Etat incombe à l'autorité politique ».

Peu après, du 28 au 31 mars, l'U.G.T.T. tint son Congrès ouvert par le Président Bourguiba qui déclara notamment : « La vieille amitié qui lie le mouvement national et le mouvement ouvrier se fonde sur une lutte commune pour des objectifs communs intéressant la nation toute entière... Sous le signe des objectifs communs, la même harmonie, le même respect réciproque, la même solidarité agissante ne cessent de régner comme par le passé entre le parti et la grande centrale syndicale. A l'issue du Congrès, M. Habib Achour fut élu secrétaire général en remplacement de M. Tlili et, très vite après, une commission mixte a étudié le raffermissement des liens organiques entre la centrale syndicale et le Parti. Le Président, à l'occasion du 1^{er} mai, invita à dîner 120 ouvriers qui s'étaient particulièrement distingués par la qualité de leur travail.

L'orientation de la jeunesse préoccupe à juste titre les responsables tunisiens; aussi le gouvernement décida-t-il d'organiser des conférences régionales pour les étudiants de l'Enseignement Supérieur dans les principaux centres du pays; elles furent inaugurées simultanément le 18 juillet à Tunis et dans plusieurs villes de province par plusieurs membres du Bureau politique du Néo-Destour. Profitant de la clôture du Séminaire de la jeunesse destourienne réuni à Tunis, M. Bourguiba prononça le 29 juillet un important discours. Après avoir énuméré quelques unes des entreprises récemment menées à bien sur le terrain économique et social le Président se déclara heureux que cette occasion de contact avec la jeunesse lui fût offerte, et traita des critiques portées contre le régime, particulièrement dans le milieu des étudiants. Il distinguait parmi ses jeunes opposants : les ignorants qu'il faut instruire, les esprits forts qui éprouvent de la satisfaction à garder leurs distances vis-à-vis des masses populaires et pour qui « la liberté consiste à se tenir séparés de la masse de leurs concitoyens » (« Les satisfactions que ces messieurs tirent de leur attitude négative n'ont rien de commun avec le bonheur qu'on trouve dans une libre soumission à la discipline afin de transformer un pays sous-développé en une nation moderne »), les adversaires irréductibles qui n'hésitent pas à ressasser des accusations vieilles de plusieurs années et mensongères : on ne peut pas discuter avec eux parce qu'ils ne sont pas de bonne foi, et le fait du parti unique ne saurait être modifié à cause d'eux, d'autant moins que le Néo-

Destour mérite la confiance des Tunisiens; les communistes enfin, dont l'attitude à l'égard du mouvement national tunisien a tant varié: ceux parmi eux qui sont de bonne foi doivent se convaincre que le Néo-Destour fait et fera beaucoup pour les déshérités, parce qu'il considère la lutte des classes comme stérile et nullement inévitable; l'action du parti et du gouvernement tend à la rendre inutile. Tous les Tunisiens doivent donc s'unir dans la lutte pour le mieux être général, et le Président souhaite pour conclure que « l'édifice lui survive et trouve sans cesse une génération de jeunes pour le servir ».

Un peu plus tard, le 13 août, le Conseil des cadres des étudiants destouriens tint ses assises, vota une résolution demandant que les étudiants fussent obligés à se mettre d'abord au service de l'Etat et dénonça la tendance de certaines d'entre eux à utiliser l'Union générale des Etudiants pour critiquer le régime; deux jours après, au congrès de cette Union, un nouveau secrétaire général destourien fut élu et la tendance du parti l'emporta sur la tendance oppositionnelle: les velléités d'indépendance de bon nombre d'étudiants étaient mises en échec.

Enfin, en installant, le 12 octobre, M. Sayah comme Secrétaire Général de la jeunesse destourienne, M. Bahi Ladgham souligna l'importance que le Néo-Destour attache à la jeunesse. Il semble qu'à travers tous ces faits, on puisse apercevoir l'inquiétude que nourrissent les dirigeants tunisiens au sujet de la jeunesse. Avec les jeunes, ils ne se trouvent plus en présence de leurs compagnons d'aspirations et d'armes, qui les ont vus en pleine action et se souviennent des services qu'ils ont rendus à la patrie, mais de garçons et de filles qui considèrent comme tout naturel de vivre dans une Tunisie indépendante, ne voient pas de raison pour témoigner un respect particulier aux hommes mûrs qui les gouvernent et estiment avec l'intransigeance de leur âge que bien des choses ne vont pas comme il faudrait. Tout au long de l'année 1963, M. Bourguiba et ses collaborateurs se sont efforcés de reprendre autorité et prestige auprès des jeunes. Le succès des destouriens à l'Union générale des étudiants est peut-être un premier pas dans cette voie mais ce n'est qu'un premier pas.

Pourtant les dirigeants du pays ont mis l'accent tout au cours de l'année sur l'idée du socialisme destourien susceptible d'entraîner l'adhésion des jeunes; une « école du socialisme » a même été inaugurée au Kef le 1^{er} juillet et une grande attention a été apportée au second plan de développement de la Tunisie: le conseil de cabinet du 4 septembre l'a examiné et a décidé la création d'un conseil supérieur et d'un comité permanent du plan. A plusieurs reprises les discours officiels ont prouvé combien l'on s'éloignait du libéralisme d'antan. C'est ainsi que le Président Bourguiba déclarait à la section de Gabès de l'école destourienne des cadres le 28 avril: « Il arrive souvent que le droit de propriété est exercé d'une manière qui excède ce qui est raisonnable, c'est-à-dire ce qui est utile à la société et l'on peut alors parler d'un abus du droit... Nous nous acheminons progressivement vers l'application du principe selon lequel la terre appartient à ceux qui la cultivent, c'est-à-dire pas seulement à ceux qui manient la pioche ou la charrue, mais aussi à ceux qui contribuent

à cette tâche par leur intelligence... Il n'est plus admissible de vivre du travail des autres. Un homme qui travaille a droit au fruit de son effort. A l'avenir, personne ne pourra l'en priver. De même personne ne pourra revendiquer une part, si petite soit-elle, du produit de l'effort des travailleurs. Ce serait une forme d'exploitation à laquelle nous avons décidé de mettre un terme ».

Toutefois, sentant que leurs propos peuvent en effaroucher plus d'un, M. Bourguiba et ses collaborateurs nuancent leur pensée sur le plan social : s'adressant au Conseil National le 4 mars, le Président déclare : « certains de nos jeunes étudiants sont pour un bouleversement brutal des structures sociales... Ont-ils seulement pris la peine de voir de près quel socialisme nous sommes en train de construire, avant de proférer des jugements définitifs ? Ils réclament la réforme agraire. Mais, au fait, qu'entendent-ils par une telle réforme ? S'agit-il d'édicter une loi aux termes de laquelle les terres seraient confisquées et distribuées, leurs propriétaires jetés en prison ? Un tel spectacle exciterait naturellement les masses déshéritées toujours sensibles au spectacle de la déchéance des grands ou des riches. S'il en est ainsi, je vous dirai franchement que je ne suis pas prêt à faire de telles « révolutions » que je considère comme des diversions bien qu'elles soient monnaie courante dans d'autres états ». De son côté M. Ben Salah affirmait le 28 mars devant les cadres destouriens : « Nous ne voulons pas exclure des valeurs individuelles de l'ensemble de nos forces dynamiques qui nous sont nécessaires, nous voulons les orienter, les diriger dans le cadre de l'intérêt de la collectivité, tout en procédant à des mesures qui nous assurent du développement de notre potentiel économique et humain, par voie de reconversion souple et progressive, sans heurts et violence ». On espère ainsi amener par persuasion les nantis à modifier leur point de vue naturellement conservateur, selon une méthode chère au président Bourguiba : celui-ci ne déclara-t-il pas le 9 décembre à une délégation de l'Union des travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture : « On peut espérer une transformation de la mentalité bourgeoise ». Ainsi le socialisme fait peu à peu son entrée dans la vie politique tunisienne, à la manière empirique et souple habituellement en usage dans ce pays.

En dehors de ces thèmes essentiels de la politique tunisienne en 1963, on peut noter les élections municipales du 12 mai. Le Bureau politique approuva le 2 les listes qui lui étaient présentées, la campagne commença le 7 et M. Bourguiba lui-même y participa en prononçant un discours à Monastir le 11 mai. Comme prévu les listes destouriennes, présentées sans concurrence, furent élues sans la moindre difficulté, le pourcentage des votants dépassant 80 %. Les nouveaux conseils municipaux furent installés le 15.

On notera aussi le retour en Tunisie de M. Habib Bourguiba junior, fils du Président, qui avait été ambassadeur de son pays, successivement à Rome, à Paris et à Washington. Il fut élu maire de Monastir à la place de son père le 13 mai, c'est à cette occasion que le Président annonça son prochain retour : de fait il était à Tunis le 17 juillet, nommé président de la cellule destourienne de Monastir le 24 et appelé au secrétariat général de

la Présidence le 25 décembre. Il est encore trop tôt pour tirer de ces faits une conclusion quelconque.

On ne saurait passer sous silence l'adoption par l'Assemblée nationale d'un nouveau code de la nationalité tunisienne le 28 février, modifiant celui du 26 janvier 1956. Code moderne et inspiré du code français de 1945, mais plus intransigeant à l'égard des étrangers qui, résidant en Tunisie, répudient la nationalité tunisienne qui leur est offerte. Ils doivent quitter le pays. Cette rigidité tient peut-être compte de la démographie du pays, mais certainement aussi de cas particuliers, comme celui des Israélites naturalisés français.

Enfin, le 13 décembre, fut célébrée à Bizerte l'évacuation définitive de la base militaire par les troupes françaises, en présence des présidents Gamal Abd en-Nacer et Ahmed ben Bella. On trouvera de plus amples renseignements sur cet événement dans la chronique diplomatique; il suffira de dire que les Tunisiens pouvaient se considérer comme totalement indépendants, puisqu'aucun militaire étranger ne se trouvait plus maintenant sur le sol national, à l'exception des attachés militaires des ambassades. Il n'est pas douteux que le prestige du Président Bourguiba n'en ait retiré un nouveau lustre.

Conformément à son habitude depuis qu'il est à la tête de l'Etat tunisien, celui-ci a fréquemment pris contact avec ses concitoyens à Tunis et dans les provinces: il n'est guère de mois qui n'ait été marqué par un ou plusieurs voyages présidentiels et il n'est guère de grande région tunisienne qui n'ait reçu sa visite. Comme à l'accoutumée, il ne s'est pas contenté de contacts formels, mais a pris la parole en chaque occasion et s'est entretenu personnellement avec un très grand nombre de Tunisiens. On remarqua que, sensible aux critiques qui se sont fait jour dans certains milieux et particulièrement parmi les jeunes, il a tenu à plusieurs reprises à mettre les choses au point. Devant le Conseil national du Néo-Destour le 4 mars, il a déclaré: « Certains ont parlé de pouvoir personnel et de dictature; votre seule présence ici, vous qui représentez toutes les couches de la population, s'inscrit en faux contre cette accusation. Non, on ne peut sérieusement affirmer que ce spectacle traduise un quelconque pouvoir personnel de Bourguiba! Seulement je suis intraitable sur le chapitre de la probité. Ceux qui veulent sincèrement le bien du pays peuvent en toute liberté exposer leur point de vue. Nous leur disons: « Voici nos objectifs et nos réalisations; vos remarques et vos critiques, à condition qu'elles soient sincères, objectives, constructives, ne seront jamais rejetées ». Et encore, devant le séminaire de la jeunesse destourienne le 29 juillet: « Je répète que je ne suis pas infallible et que je ne cherche pas à éviter les confrontations. Si l'on me démontre que d'autres méthodes devraient être mises en œuvre dans notre pays, je serai le premier à opérer les changements nécessaires. Mais que l'on ne mette pas en doute ma sincérité et mon intégrité et que l'on ne m'accuse pas de ne songer qu'aux palais, aux plaisirs matériels et au pouvoir personnel ».

Ces réflexions permettent de penser que M. Bourguiba sent bien, avec son flair exceptionnel, que l'exercice du pouvoir et les tâches de la paix ont

quelque peu amoindri son prestige, même lorsqu'il obtient l'évacuation de la base militaire de Bizerte. Il tente de pallier cette baisse de tension affective entre le peuple tunisien et lui en parlant avec une grande franchise, sans esquisser les critiques qui sont colportées dans certains milieux, en renforçant, pense-t-il, les structures organiques du Néo-Destour et en multipliant les contacts dans toutes les régions et avec tous les milieux du pays. On peut toutefois se demander si tout cela suffira et si le régime même qui a été institué en 1956 n'est pas en question.

MAROC

La vie politique marocaine en 1963 est caractérisée par la mise en place des institutions prévues par la constitution de décembre 1962 (voir *Annuaire* pour l'année 1962) et par les réactions provoquées par cette mise en place.

On sait que la publication de la constitution, puis son approbation massive par le peuple marocain, lors du référendum du 7 décembre 1962 avaient aussitôt soulevé des protestations de la part de diverses personnalités ou groupements politiques: l'U.N.F.P., l'U.M.T. et le Parti communiste clandestin s'étaient élevés contre le régime même qu'instituait la constitution et contre la procédure employée; le recours direct au peuple, sans passer par une assemblée constituante qui aurait été par la force des choses, l'émanation des forces politiques organisées, leur apparut, non sans raison, comme un moyen de leur passer par dessus la tête. Quant à l'Istiqlal il avait décidé de voter la constitution par fidélité au régime monarchique, mais n'avait pas approuvé non plus la procédure choisie. Seuls, le Mouvement Populaire et les Indépendants s'étaient entièrement ralliés au gouvernement. Cela n'avait pas empêché le peuple marocain d'approuver la constitution par un vote massif, infligeant un rude échec à la plupart des formations politiques existantes.

Aucun des partis ainsi frustrés n'en vint à considérer qu'après tout la responsabilité de l'échec leur incombait peut-être au premier chef. Tous accusèrent la majorité et le gouvernement d'avoir exercé une inadmissible pression sur des électeurs peu avertis des affaires politiques et le firent avec la liberté d'expression qui caractérise les formations politiques marocaines. Ils refusèrent donc plus que jamais de collaborer avec un gouvernement qui ne leur inspirait que méfiance. L'Istiqlal qui comptait trois de ses membres dans le Cabinet, estima qu'ils n'y étaient plus à leur place: le 2 janvier, MM. Allal el-Fassi, Douiri et Boucetta remirent leur démission au Roi, en raison du pouvoir, à leur gré exorbitant, dont jouissait M. Guedira dans le gouvernement. Il entra dans cette décision une part de rivalités personnelles; mais les considérations de principe n'en étaient pas non plus absentes: favorable à un gouvernement constitutionnel, l'Istiqlal estimait que le rôle qui lui était accordé ne correspondait pas à son influence dans

le pays. Ainsi s'effrita, dès le début de l'année la coalition gouvernementale que le roi avait réussi à mettre sur pied en juin 1961.

En conséquence, un nouveau gouvernement fut constitué le 4 janvier avec des Indépendants, dont M. Guedira demeurait le chef de file, des membres du Mouvement populaire, MM. Khatib et Ahardane, un ancien membre du P.D.C., M. Abdelkader Benjelloun et plusieurs anciens membres influents de l'Istiqlal, comme par exemple MM. Balafrej et Bensalem Guessous. La coalition gouvernementale d'antan était donc entamée, mais non pas complètement détruite, puisque l'on voyait figurer dans le cabinet apparaissait en somme à travers ces transformations, celle des hommes politiques qui se ralliaient à la constitution, au pouvoir royal tel qu'il y était défini, et finalement à la personne du Roi. On notera que l'Istiqlal, après avoir perdu son aile gauche, lors de la formation de l'U.N.F.P. perdait maintenant plusieurs de ceux qui y avaient joué depuis bien longtemps un rôle fondamental.

Immédiatement après, le conseil national de ce parti tint sa séance ordinaire du 5 au 7 janvier. Il affirma sa « totale solidarité avec les ministres démissionnaires dans la défense des principes religieux et moraux », maintint les revendications territoriales si souvent énoncées par le parti et déclara faire des « réserves expresses sur l'orientation économique du pays ». En bref, l'Istiqlal, soutien inconditionnel du trône depuis toujours, passait dans l'opposition, sans toutefois mettre en question le principe même du régime monarchique. Un peu plus tard, le 14 janvier, M. Allal el-Fassi donna une conférence de presse dans laquelle il précisait que l'Istiqlal avait lancé un appel à l'union des partis, sans réponse jusque là, et qu'il ne s'opposait pas à une coopération avec l'U.N.F.P., à condition toutefois que ce parti affirmât son respect pour la devise du Maroc : Dieu, la Patrie, le Roi. Le 23, un journal marocain annonça que des contacts s'étaient noués entre l'Istiqlal, l'U.N.F.P. et le P.D.C. pour constituer un bloc politique et élaborer un programme commun. Entre temps, M. Ben Barka était revenu au Maroc le 9 janvier après un long séjour à l'étranger, ce qui ne pouvait manquer de donner une nouvelle vigueur à l'U.N.F.P.

En face de cette ébauche d'union dans l'opposition, M. Guedira sentit la nécessité de grouper les partisans de la constitution et du gouvernement en un tout cohérent : il annonça le 20 mars, au cours d'une conférence de presse, la création d'un Front National pour la défense des Institutions constitutionnelles (F.D.I.C.), afin d'unir les masses populaires qui, disait-il, « feront le bilan de l'action négative passée d'un certain parti et le bilan positif présent de ce que nous accomplissons ». En somme, si la constitution n'avait pas établi le régime parlementaire dont certains rêvaient, elle avait néanmoins pour conséquence la formation de deux coalitions politiques. S'orientait-on vers un système de parti gouvernemental et d'opposition ? Aux organes de presse déjà existants, s'ajouta le 21 mars un nouveau quotidien en langue française, *Clarté*, qui ayant le même directeur que l'hebdomadaire *les Phares* créé par M. Guedira, pouvait être considéré comme le moyen d'expression du nouveau parti gouvernemental.

L'Istiqlal répliqua les 13 et 14 avril, au cours de la session ordinaire de son conseil national en réclamant « la destitution de l'actuel gouvernement » et « la démission de l'actuel directeur général du cabinet royal », M. Guedira, détail qui prouve bien que les considérations personnelles tenaient leur place dans le jeu politique marocain. Quelques jours plus tard, l'Istiqlal et l'U.N.F.P. se montrèrent d'accord pour dénoncer l'action suspecte du gouvernement dans la préparation des élections législatives et pour critiquer la décision qui prévoyait un seul tour de scrutin.

Ces élections, pour la Chambre des représentants, revêtaient en effet une grande importance puisqu'elles devaient permettre aux différentes tendances marocaines de s'affirmer, de s'affronter en public et de jauger leur influence respective dans le pays.

Le 17 avril, le Roi adressa de Fès, un message à la nation marocaine, dans lequel il faisait connaître les dates choisies pour les élections législatives (17 mai) et les élections communales (28 juin). Il mettait en garde les électeurs contre deux dangers qui menaçaient selon lui les institutions naissantes : l'instabilité gouvernementale et le risque que le Parlement ne se montrât pas attaché « au régime de liberté et de démocratie que nous nous sommes choisi ». C'était prendre position contre l'U.N.F.P. et l'Istiqlal.

La campagne électorale fut officiellement ouverte le 2 mai et, dès le 4, la radio-télévision marocaine fit savoir qu'elle s'abstenait de diffuser tout commentaire relevant de la polémique ou susceptible de troubler la sérénité et l'objectivité du scrutin. Les autorités en place affichaient donc une attitude de neutralité, mais les partis d'opposition eurent tôt fait d'interpréter cela comme une atteinte au droit d'expression des opposants : au cours d'une conférence de presse tenue le 14 mai, M. Allal el-Fassi déclara que « le truquage des élections préparait les conditions d'une révolution » et annonça publiquement que son parti avait pris contact avec l'U.N.F.P. De son côté le conseil national de l'U.M.T. assura de son appui les « candidats nationaux progressistes » tout en proclamant que seule « l'action organisée des masses, et non pas une activité au sein d'un Parlement impuissant et sans pouvoir » rendrait possibles « des changements radicaux dans les structures actuelles » qui seuls permettraient « la réalisation des objectifs nationaux et l'édification d'une démocratie réelle ».

Le roi s'adressa de nouveau au pays le 15 mai pour insister sur l'importance de la consultation électorale, lancer un appel au calme et affirmer sa volonté de veiller à la liberté et la sécurité de chacun. La journée du 17 mai fut proclamée chômée et payée et les élections se déroulèrent comme prévu dans le calme. Deux coalitions s'opposaient, la gouvernementale formée du F.D.I.C., du Mouvement Populaire et du Parti socialiste, l'oppositionnelle, avec l'U.N.F.P., le P.D.I. et l'Istiqlal, auxquels on peut ajouter si l'on veut le Parti communiste clandestin, l'U.M.T. et même l'U.G.T.M. Mais la plupart des électeurs n'étaient enrôlés dans aucune de ces formations politiques et allaient par conséquent voter selon leur conscience et sous des influences diverses. Le nombre des sièges mis en compétition pour la chambre des représentants étant de 144, le F.D.I.C. et ses alliés en obtinrent

69, l'Istiqlal 41, l'U.N.F.P. 28 et six élus ne portaient pas d'étiquette, bien qu'ils fussent en principe favorables au gouvernement; le nombre des abstentions avait été important, particulièrement dans la province de Casablanca. Ainsi donc le pays renvoyait dos à dos les deux adversaires et le gouvernement n'obtenait qu'une majorité faible et peut-être précaire; plusieurs des ministres en exercice ou anciens ministres, dont MM. Ahmed Bahnini et M'Hammed Douiri étaient battus, quoique de justesse.

L'opposition cria au scandale, l'Istiqlal déclara que les résultats officiels des élections étaient truqués et M. Allal el-Fassi demanda la dissolution immédiate du gouvernement. M. Guedira, au contraire se félicita « de la maturité du peuple marocain... définitivement et sincèrement entré dans la voie de la démocratie ». M. Ahmed Bahnini attaqua en justice son adversaire heureux, M. Allal el-Fassi pour obtenir l'annulation du résultat proclamé parce qu'il considérait comme irrégulières les conditions dans lesquelles s'était déroulé le scrutin. Même si l'on admet que le vote n'avait pas toujours été ce qu'il aurait théoriquement dû être, la première étape de la mise en place des institutions s'était déroulée dans le calme et avait donné des résultats favorables au Roi et à son gouvernement. Quelques modifications intervinrent le 5 juin dans la composition du ministère. M. Guedira, notamment, abandonna le portefeuille de l'Intérieur pour celui de l'Agriculture, tout en conservant la direction du cabinet royal. Il fut remplacé à l'Intérieur par M. Ahmed el-Hamiani, président de la Cour suprême et depuis longtemps en relations personnelles avec la famille royale. Les autres modifications ne portaient guère atteinte à la composition générale du cabinet.

Les élections communales devaient constituer la seconde étape de la mise en place des institutions. Mais des événements sérieux intervinrent auparavant et influèrent sérieusement sur le processus en cours. Déjà le 31 mai, le Gouvernement avait intenté des poursuites judiciaires contre trois journaux de l'opposition : *Al-Alam*, *La Nation Africaine* et *Al-Tahrir*. Le 7 juin, on annonça l'arrestation de quatre membres de l'Istiqlal inculpés d'atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat. Quelques jours après, le 11, le parti affirma dans un communiqué « son entière solidarité » avec les inculpés : la guerre était déclarée entre l'Istiqlal et le gouvernement. Celui-ci, le 21, fixa les élections communales au 28 juillet. Quelques jours après, la veille même de l'ouverture de la campagne électorale, l'Istiqlal protesta dans un communiqué contre le rejet par les autorités locales de plusieurs candidatures de membres du parti.

Ce fut bien pis le 16 juillet lorsque l'on apprit l'arrestation d'environ 130 personnes, membres de l'U.N.F.P., inculpées de complot contre le régime. Dans les jours qui suivirent, des communiqués officiels firent état de la découverte de plusieurs dépôts d'armes, d'aveux très importants passés par plusieurs inculpés et de la grave menace qu'avait fait peser ce complot sur le régime. Très vite, les partis d'opposition réagirent ainsi qu'il fallait s'y attendre : l'U.N.F.P., comme de juste, prit l'offensive dès le 18 en annonçant que le parti retirait toutes les candidatures de ses membres aux élections du 28. Son communiqué dénonçait « les agissements du pouvoir absolu et

de ses auxiliaires », demandait aux militants de boycotter le scrutin dans les villes et les campagnes et annonçait que les autres organisations progressistes et nationales seraient invitées à en faire autant. Quant à M. Ben Barka, réfugié à l'étranger, il déclara à la presse égyptienne : « La démonstration est aujourd'hui faite que le pouvoir féodal et personnel n'est qu'une dictature policière cherchant à asseoir sa domination derrière le paravent d'élections truquées ». Le lendemain, le Parti communiste clandestin adressa au Roi un message de protestation contre les arrestations opérées trois jours auparavant et le secrétaire général de l'U.M.T. M. Mahjoub Ben Seddik demanda aux nationaux progressistes élus le 17 mai de démissionner de la Chambre des représentants afin de manifester leur refus de « cette fausse démocratie ». Le 23, le syndicat de la presse protesta contre des mesures « qui constituent un moyen d'étouffement de la liberté d'opinion et d'expression », le lendemain l'Istiqlal prit à son tour la décision de boycotter le scrutin du 28 : les partis gouvernementaux restaient donc seuls en compétition. Enfin, deux jours avant le vote, une bombe éclata devant le domicile d'un candidat gouvernemental aux élections. On pouvait craindre beaucoup de violences. La consultation électorale n'en eut pas moins lieu comme prévu. En dépit des consignes d'abstention lancées par l'opposition, les électeurs furent nombreux à voter : 76 % pour l'ensemble du Maroc, 67 % dans les communes érigées en municipalités, 79 % dans les autres, ce qui constituait une victoire pour le gouvernement et ses alliés. Les chiffres officiels sont les suivants :

F.D.I.C.	9 379 sièges	85 %
U.N.F.P.	131 »	1,17 %
Istiqlal	720 »	6,44 %
Sans étiquettes	238 »	2,14 %
U.M.T.	2 »	

Ils furent aussitôt contestés par l'opposition, notamment en ce qui concernait la participation électorale.

Quelques jours plus tard, l'Union Nationale des Etudiants Marocains (U.N.E.M.) tint son congrès annuel et attaqua violemment le gouvernement et le « régime actuel » dont l'abolition lui semblait constituer « la condition préalable pour sortir le pays de la crise ouverte ou latente dans laquelle il ne cesse de se débattre depuis l'indépendance ». Le président de l'Union, M. Hamid Barrada, après avoir critiqué le « pseudo régime de liberté » du Maroc, annonça au cours d'une conférence de presse qu'une trentaine d'arrestations et d'enlèvements avaient été opérés parmi les responsables de l'U.N.E.M. et qu'il allait saisir de ces faits l'Union internationale des étudiants. Il en profita pour réaffirmer l'appui de l'U.N.E.M. à l'U.N.F.P. et pour appeler à l'unité les étudiants de l'Istiqlal, qui constituaient une association séparée. A la suite de quoi il fut arrêté le 6 août puis remis en liberté après quatre jours de détention, aucune inculpation n'ayant été retenue contre lui. De son côté, M. Ben Barka donna le 9 une interview au *Monde* dans laquelle il exprimait son inquiétude au sujet des mesures de répression prises contre ses amis et disait que ses partisans et lui avaient

« saisi les instances internationales en raison de la gravité exceptionnelle de la situation créée par le comportement du gouvernement royal ». Tout cela n'empêcha pas que les 11 165 conseillers communaux élus le 28 août fussent installés officiellement le 10 septembre. Mais le lendemain, le Conseil national de l'Istiqlal réclama la dissolution des assemblées élues les 17 mai et 28 juillet et l'organisation de nouvelles élections.

C'est le 14 août que M. Ahmed Bahnini, ministre de la Justice, donna une conférence de presse sur le complot découvert le 16 juillet, parlant d'un projet d'assassinat du Roi et mettant en cause « des pays étrangers » qui auraient fourni des fonds. Il apparaissait donc que le gouvernement prenait ce complot très au sérieux, mais laissait subsister bien des doutes, notamment sur le nombre des personnes inculpées et sur les traitements qu'elles avaient subis depuis leur arrestation. Le même jour, le quotidien *Al-Tahrir*, journal de l'U.N.F.P. reparaisait sous la forme d'un hebdomadaire pour affirmer que le parti tiendrait bon et l'Istiqlal publiait un document intitulé « Répression au Maroc pendant les élections législatives » où il affirmait que 6 personnes avaient été assassinées et 1 600 arrêtées pendant la campagne électorale.

Les élections aux Chambres de commerce et d'industrie, préparatoires à celles de la Chambre des Conseillers, eurent lieu le 19 août. En cette occasion, les consignes d'abstention de l'opposition furent bien mieux suivies que pour les élections communales, puisque 52 % des inscrits votèrent et qu'il y eut encore 7 % de bulletins blancs ou nuls. L'Istiqlal obtint 47 sièges, l'U.N.F.P. 13, le F.D.I.C. 181 et les candidats sans étiquette 19. Il se confirmait que la Chambre des conseillers comprendrait une très forte majorité gouvernementale. Et, comme si le ciel eût voulu participer à la mise en place des nouvelles institutions marocaines, un fils prénommé Mohammed, comme son illustre grand-père, naquit au roi Hassan II le 21 août : la continuité dynastique était en principe assurée. A cette occasion, de nombreux prisonniers furent libérés et plusieurs condamnés à l'indignité nationale réhabilités, cependant que les quatre députés de l'Istiqlal arrêtés le 7 juin furent mis en liberté provisoire le 27 août. Mais cela, loin de satisfaire l'opposition, ne fit que l'irriter davantage, car la réhabilitation d'hommes considérés comme des collaborationnistes ou la libération de prisonniers de droit commun, ne faisaient pas son affaire. Irritation d'autant plus vive que le Président de l'U.N.E.M., M. Hamid Barrada fut de nouveau arrêté le 28 août, ce qui souleva une protestation de l'Union contre « l'arrestation arbitraire » de son président.

Le 6 octobre, les assemblées provinciales prévues par la constitution furent élues. C'était le moment où un grave différend naissait entre l'Algérie et le Maroc au sujet des frontières sahariennes de ces deux pays. Aussi l'Istiqlal décida-t-il de mettre une sourdine à son opposition. Le roi reçut à Agadir le 10 octobre, MM. Allal el Fassi et Boucetta, à la suite de quoi le parti fit connaître que « face à l'attitude algérienne » il se mettait à la disposition du gouvernement royal.

Peu après, le 15, eurent lieu les élections à la Chambre des conseillers,

dernier acte de la mise en place des institutions. Les électeurs inscrits, au nombre de 11 620, votèrent dans la proportion de 80 % et donnèrent, comme prévu, une écrasante majorité au F.D.I.C. Les résultats officiels ayant fait état de 3 élus de l'Istiqlal, le parti précisa qu'il n'avait pas présenté de candidat depuis les élections communales : si les événements extérieurs avaient atténué son opposition, ils ne l'avaient pas fait disparaître. Quant à M. Ben Barka, du Caire, où il séjournait alors, il appela le peuple marocain à la révolte. Aussitôt une information pour crime de haute trahison fut ouverte contre MM. Ben Barka et Hamid Barrada, qui entre temps, avait fui à l'étranger; plusieurs dirigeants du parti communiste clandestin et de l'U.N.F.P. furent arrêtés le 25 à Casablanca; les deux absents furent jugés par contumace le 9 novembre par le tribunal permanent des Forces Armées Royales et condamnés à mort, après que le Comité directeur de l'U.N.E.M. eut désavoué son ex-président et affirmé sa solidarité avec la politique de défense de la souveraineté nationale pratiquée par le gouvernement. Ce que l'on appelait au Maroc « l'agression algérienne » avait rallié autour du trône une énorme proportion du peuple.

Les diverses assemblées prévues étant en place, le Roi décida le 13 novembre, de former un ministère conformément aux termes de la constitution, M. Ahmed Bahnini, précédemment ministre de la Justice, devint Président du Conseil et M. Guédira se vit confier la direction des Affaires étrangères, tandis que M. Balafrej demeurait ministre représentant le Roi. Peu d'autres changements importants sont à noter. Le ministère marocain était toujours formé de membres du F.D.I.C. et du M.P., de techniciens et de partisans du Roi... pour le moment, car l'hebdomadaire *Les Phares* tout en déplorant que l'équipe ministérielle n'eût pas pu être élargie, laissait entendre le 16 qu'il n'en serait peut-être pas toujours ainsi. Toutefois le Comité exécutif de l'Istiqlal s'était raidi dans son opposition pour ne pas cautionner « une fausse démocratie » : il demandait néanmoins aux élus du parti d'assister aux séances du Parlement, en raison des dangers extérieurs que courait le pays. Un peu plus tard, M. Bouabid, chef de l'U.N.F.P. depuis la condamnation à mort de M. Ben Barka, déclara que son parti n'envisageait pas « une opposition systématique ».

Le Roi présida le 18 la séance inaugurale du Parlement et déclara au *Figaro* que son rôle était dorénavant celui d'un arbitre : « Si ceux que vous appelez opposition, dit-il, viennent me démontrer que tel ou tel projet du gouvernement est mauvais, eh bien ! je les écouterai... Je les considérerai donc plus comme des conseillers que comme des opposants. D'ailleurs je vais les voir et, croyez-moi, ce rôle de roi constitutionnel répond davantage à ma nature que celui que j'ai exercé jusqu'ici. » Est-ce pour répondre à cette sorte d'appel que M. Allal el Fassi déclara le 4 décembre à un correspondant de l'hebdomadaire tunisien *Jeune-Afrique* : « Pour le moment les députés de l'Istiqlal siègent. En principe, ils resteront à leurs bancs jusqu'à la fin de la session. Lorsque cela s'avèrera nécessaire, nous rendrons exécutoire notre décision et nous demanderons aux députés du Parti de se retirer. En somme, cette session est un sursis que nous accordons aux responsables pour régler les problèmes immédiats et pour ne pas discréditer le Maroc

devant les instances internationales ». Le même jour M. Bouabid disait au même organe de presse que l'U.N.F.P. était prête à prendre sa part de responsabilités ministérielles sous certaines conditions. »

Il est vrai qu'entre temps le procès des inculpés du 16 juillet, qui avait commencé le 23 novembre devant le tribunal régional de Rabat, avait été renvoyé le 26 pour permettre à la Cour Suprême de statuer sur les conclusions de la défense au sujet de la composition et de la désignation du jury. Pourtant, dès le mois d'août, les autorités avaient refusé à des avocats autres que marocains le droit de défendre les inculpés (des avocats français et algériens avaient été sollicités). D'autre part, le 30 novembre, le ministère de l'Intérieur annonça que la Chambre Constitutionnelle de la Cour Suprême ayant annulé les élections à la Chambre des représentants dans plusieurs circonscriptions, notamment à Fès (circonscription où MM. Ahmed Bahnini et Allal el-Fassi étaient candidats), les électeurs seraient à nouveau convoqués le 2 janvier 1964, pour procéder au remplacement des représentants invalidés. La fin de l'année vit l'élection des bureaux des deux Chambres, la constitution des diverses commissions qui n'alla pas sans mal, et la reprise du « procès du complot » le 26 décembre, après que la Cour Suprême eut rejeté les conclusions de la défense.

Outre ces événements majeurs, on peut signaler l'insistance avec laquelle le Parti communiste clandestin réclama le droit de mener à nouveau une existence officielle et publia des communiqués à propos des événements majeurs de la vie marocaine. La clandestinité ne lui apportait pas que des satisfactions et il craignait sans doute que l'impossibilité où il se trouvait d'agir au grand jour ne le fit oublier.

D'autre part, un Syndicat national de la presse marocaine (S.N.P.M.) fut créé le 28 janvier; les journalistes de l'opposition, de loin les plus nombreux, y détenaient la majorité. Peu après sa création, ce syndicat demanda « la suppression pure et simple des organes de presse créés sous le protectorat et la radiation de leurs titres de la liste des journaux du Maroc » puis décida d'attaquer en justice cette « presse étrangère » (22 février) et, comme cela ne paraissait pas suffisant, invita la population à boycotter les deux principaux quotidiens de langue française, *Le Petit Marocain* et *La Vigie Marocaine* qui avaient le plus fort tirage des journaux du Maroc. Le procès s'ouvrit le 8 octobre et fut renvoyé. D'autre procès généralement engagés par le Gouvernement contre tel ou tel journal de l'opposition, notamment *Al-Tahrir*, émaillèrent l'année et finirent par des condamnations à des peines d'amende. De ce fait, plusieurs journaux parurent par intermittence au cours de l'année, d'autres parurent et disparurent après peu de temps pour des raisons mal définies.

Le 6 février, l'Emir Abd el-Krim, héros de la guerre du Rif, champion de l'indépendance et de l'unité nord-africaines, s'éteignit au Caire dans un demi-oubli. Juste après la première guerre mondiale, il avait donné bien des inquiétudes aux protectorats français et espagnols et même à la famille régnante, lorsqu'il avait remporté d'importants succès militaires et proclamé la République du Rif. Puis, lorsqu'en 1947, il avait quitté à Port-Saïd le

navire qui le ramenait de la Réunion en France, il était de nouveau apparu comme le symbole de la lutte contre le colonialisme. Mais vite les nationalistes nord-africains avaient déchanté, car cet homme vieilli nourrissait des conceptions d'un autre âge et ses sentiments vis-à-vis de la dynastie marocaine n'étaient pas bien nets. Il avait donc vite disparu comme une force agissante, se bornant à lancer parfois des proclamations fracassantes et à refuser de revenir au Maroc quand le Roi Mohamed V l'y avait invité; sauf probablement dans son pays natal, sa mort survint au milieu de l'indifférence générale.

L'année 1963 fut aussi marquée par une vive agitation sociale : l'U.M.T. déclencha plusieurs grèves pour des questions de salaire et l'U.G.T.M., sans doute pour ne pas être en reste, réclama la marocanisation des mines de Zelligja. La nationalisation des chemins de fer et de l'énergie électrique et l'annonce d'une réforme agraire ne mirent pas fin à cette opposition qui avait vraisemblablement des buts politiques autant que sociaux.

On peut encore noter la suspension ou l'arrestation de fonctionnaires inculpés de corruption, l'entrée en vigueur le 17 juin d'un code pénal marocain, les conséquences bénéfiques pour le Roi et son gouvernement qu'entraîna le conflit algéro-marocain ainsi que la décision du souverain de la résoudre provisoirement à Bamako, de graves inondations dans le Gharb au mois de décembre, avec de nombreuses victimes, enfin l'annulation du jugement rendu par le tribunal de Nador le 14 décembre 1962 dans « l'affaire des Baha'is » (voir *Annuaire* de 1962).

Année fertile en événements et qui, en principe, faisait sortir le Maroc du régime provisoire dans lequel il vivait depuis l'indépendance. C'était un succès pour le gouvernement que d'avoir pu, en moins d'un an, assurer la mise en place des institutions fondamentales prévues par la constitution, et cela sans violences populaires. Toutefois le prix de l'opération était lourd : si les violences populaires avaient été évitées, la police était intervenue et avait eu la main rude. L'opposition, particulièrement l'U.N.F.P. était-elle aussi innocente qu'elle le prétendait et que certains l'ont cru ? Il est trop tôt encore pour le dire. Mais il semble bien que la police ait usé d'arbitraire et de procédés discutables. En tout cas, ce qui s'était passé avait empêché et allait empêcher pour un certain temps, selon toute vraisemblance, le fonctionnement réel, sinon formel, des institutions établies, puisque, sauf à la Chambre des représentants, l'opposition n'avait certainement pas la place qu'elle aurait occupée en d'autres circonstances. Au moins quand il s'agissait des institutions communales, provinciales, économiques et de la Chambre des conseillers, l'opposition pouvait parler de mal élus et certains de ses éléments pouvaient être tentés de recourir à l'illégalité, puisqu'ils ne pouvaient guère, ou pas du tout, s'exprimer sur le plan légal. Si donc le Maroc constitutionnel n'avait pas pris un mauvais départ, il n'en avait pas pris non plus un bon.

Finalement, en raison de la part personnelle considérable que le Roi avait prise dans les affaires politiques, c'est autour de sa personne, comme au temps de son père et de ses ancêtres, que se faisaient les choix politiques.

Tout naturellement, il était soutenu par les éléments conservateurs du pays, Berbères de la montagne, bourgeoisie nantie, personnages religieux, ceux que le Protectorat avait toujours essayé de prendre pour alliés, et qui faisaient partie du groupement nouveau et assez lâche constitué par M. Guedira. Contre le roi se dressaient les républicains qui maintenant n'hésitaient pas à s'affirmer comme tels, une partie de la jeunesse, les étudiants au moins, les groupements syndicaux et les chefs des partis d'opposition, parmi lesquels ceux de l'Istiqlal, fidèles au principes de la monarchie et à la personne du Roi, n'approuvaient pas les méthodes politiques employées, non plus que bien des aspects de la politique du gouvernement. Il faut noter toutefois qu'à la fin de 1963, les déclarations nuancées de plusieurs chefs de l'opposition semblaient prouver que tout n'était pas irrémédiablement compromis dans ce domaine.

ALGERIE

Pour l'Algérie aussi, 1963 fut l'année des institutions nouvelles avec une constitution approuvée par référendum le 8 septembre et des institutions rapidement mises en place, au moins pour les principales.

En une sorte de préface au débat sur la constitution, l'assemblée constituante avait discuté du code de la nationalité algérienne entre le 28 février et le 12 mars. Avant de savoir comment l'on agira, il est bon en effet de savoir qui l'on est et peut-être encore davantage qui l'on sera : tel est l'objet du code adopté le 12 mars par 85 voix contre 33 et 11 abstentions sur 194 députés, et promulgué le 27 du même mois. Il n'entre pas dans le cadre de cette chronique d'analyser ce code où le *jus sanguinis* et le *jus soli* sont tout à tour invoqués sans que l'un l'emporte nettement sur l'autre, juste image des contradictions qui se partagent les esprits des dirigeants algériens.

On donnera plutôt quelques détails sur le long débat qui a précédé le vote du projet gouvernemental très peu modifié par l'Assemblée. On notera d'abord que ce débat s'est déroulé sous le signe des accords d'Evian puisque l'un de ces accords établissait que pendant trois ans les intéressés auraient le droit d'opter pour la nationalité de leur choix (voir l'*Annuaire* pour l'année 1962, p. 657). Certains députés ont bien essayé de s'insurger contre une pareille sujétion : « On a trop parlé ici des accords d'Evian, s'écria l'un d'eux (M. Mahiouz). Après tout nous ne sommes pas des vaincus ! Ce n'est pas le traité de Versailles que nous avons signé. J'ai l'impression que nous respectons trop ces accords d'Evian... ». Tout naturellement, M. Belkacem Krim, signataire des accords, s'en fit le défenseur et le ministre de la Justice abonda dans son sens. En définitive, le code n'a soulevé aucune objection de la part du gouvernement français. Il n'en a pas été de même de la part des députés d'origine européenne qui siègent à l'Assemblée. Tous ont voté contre le projet et plusieurs ont pris part à la discussion, sur un ton pas-

sionné, car ils ont eu l'impression que le code, les rangeant parmi ceux dont la nationalité algérienne est acquise, établit une discrimination entre eux et les Algériens d'origine : l'abbé Bérenguer l'a dit sans fard.

On a vu aussi apparaître l'idée de la législation algérienne qui devait être mise en harmonie avec celles du Maroc et de la Tunisie, en vue d'une unification éventuelle du Maghreb. Le rapporteur a précisé à ce sujet que le projet était « conforme à la législation, non seulement de tous les pays civilisés, mais aussi des pays frères qui ont la même source d'inspiration : l'Islam, mais qui, tenant compte des réalités modernes, ont adopté un droit et une législation plus humaine et plus conforme à notre vie d'aujourd'hui ». Ainsi glisse-t-on insensiblement du Maghreb uni à la Nation arabe : plusieurs députés ont insisté sur le caractère arabe et musulman de l'Algérie : « (Notre peuple) attend de nous une vraie constitution qui s'inspire de l'arabisme et de l'Islam. Car nous sommes avant tout des Arabes et des Musulmans » (M. Abdelouahab). « L'arabe, de quelque pays qu'il soit, a ajouté M. Chibane, ne doit pas être considéré comme n'importe quel étranger, étant donné qu'il est mieux préparé, aussi bien historiquement qu'humainement, qu'aucun autre, à assumer la nationalité algérienne ». Certains auraient voulu que les Arabes pussent être naturalisés après un délai moindre que les autres étrangers, mais le gouvernement et la majorité de l'Assemblée s'y sont opposés. D'aucune ont même insisté sur l'originalité algérienne. « Il faut nous habituer à raisonner dans une optique algérienne et à tenir compte de notre capacité à créer le droit. Nous devons, bien sûr, tenir compte des expériences étrangères mais dans la mesure où elles ne nous enferment pas dans un cadre trop étroit » (Mme Salah Bey). Enfin, plusieurs députés ont marqué leur désir d'empêcher ou au moins de limiter autant que faire se peut les mariages entre Algériens et européennes, préoccupation que l'on a vu aussi se manifester en Tunisie.

Respect des accords d'Evian, méfiance à l'égard des Européens qui pourraient s'en prévaloir, bien qu'ennemis du peuple algérien, nationalisme à l'égard de quiconque, Maghrébins, Arabes ou autres, telles apparaissent les principales caractéristiques de ce texte important et qui n'est peut-être pas définitif.

De la constitution, il ne fut pas question pendant longtemps, sauf dans la commission spécialisée de l'Assemblée qui travaillait en silence. C'est à la fin de juillet seulement que l'on annonça la mise au point par le Bureau politique d'un projet de constitution. Il fut soumis le 31 juillet à l'examen des cadres du parti qui l'approuvèrent. La Commission constitutionnelle de l'Assemblée fut alors saisie et se déclara en mesure de présenter son rapport à la fin d'août : le débat sur le projet, qui n'avait subi presque aucune modification dura du 24 au 28 août; aucun amendement n'ayant été retenu, le projet fut voté tel qu'il avait été élaboré par le Bureau politique.

Outre un préambule, la constitution algérienne comprend 78 articles, en général brefs, et est divisée en dix chapitres d'inégales dimensions (Principes et objectifs fondamentaux (art. 1-11), droits fondamentaux (12-22). Le Front de Libération Nationale (23-26). Exercice de la souveraineté. L'As-

semblée Nationale (23-38). Le Pouvoir exécutif (39-59). La Justice (60-62). Le conseil constitutionnel (63-64). Les conseils supérieurs (65-70). Révision constitutionnelle (71-74). Dispositions transitoires (75-78).

Le préambule commence par un bref développement historique qui rappelle la conquête française, la lutte pour l'indépendance et les principes de bases du programme de Tripoli (voir *Annuaire* pour l'année 1962, p. 683 et suiv.). Vient ensuite l'énumération des éléments principaux de la révolution algérienne : les ressources du pays, gérées par ceux qui les exploitent, une politique sociale, une politique internationale de coopération et plus particulièrement de soutien à ceux qui luttent contre l'impérialisme, l'arabe langue officielle, l'Islam force essentielle de la révolution, l'importance de l'Armée Nationale Populaire dans la construction de l'Algérie nouvelle comme dans la lutte pour l'Indépendance. Après un bref paragraphe sur les droits fondamentaux des citoyens, le derniers tiers du préambule est consacré au Front de libération antoniale « parti d'avant-garde » qui seul peut assurer la stabilité des institutions politiques du pays.

Le chapitre des principes et objectifs fondamentaux met en forme quelques-unes des idées exprimées dans le préambule : l'Algérie sera une « République démocratique populaire... partie intégrante du Maghreb arabe, du monde arabe et de l'Afrique » où l'Islam sera « religion d'Etat » cependant que la liberté religieuse sera garantie. La langue officielle est l'arabe, le drapeau celui du F.L.N. la capitale Alger, l'armée est au service du peuple. La collectivité de base est la commune. Les objectifs du nouvel Etat sont l'intégrité du territoire et de l'unité nationale, l'exercice du pouvoir par le peuple, l'édification d'une démocratie socialiste, le droit au travail et la gratuité de l'enseignement, l'élimination du colonialisme, le respect de la dignité humaine, la lutte contre toute discrimination, la paix mondiale et la condamnation de la torture.

Le chapitre suivant proclame l'égalité des droits et des devoirs, les libertés fondamentales, les droits fondamentaux, notamment le droit d'asile pour « tous ceux qui luttent pour la liberté », le droit de vote à partir de 19 ans révolus.

Le F.L.N. est proclamé parti unique, « il reflète les aspirations profondes des masses... les éduque, les encadre et les guide » en définissant la politique du pays, inspirant et contrôlant l'action de l'Etat.

L'assemblée nationale est élue pour 5 ans au suffrage universel et a pour mission de voter la loi et contrôler l'action gouvernementale; son président est « le second personnage de l'Etat ». Elle détient l'initiative en matière législative concurremment avec le Président de la République.

Le pouvoir exécutif appartient au Président de la République élu pour 5 ans au suffrage universel « après désignation par le parti ». Il doit être musulman, algérien d'origine et âgé d'au moins 35 ans. Il prête un serment dont le texte est donné en arabe sans traduction française (Fidèle aux principes de notre Révolution et à l'esprit de nos martyrs, je jure par Dieu très Haut de respecter et défendre la constitution, de veiller au salut de la patrie et à l'indépendance et l'unité du territoire, et de consacrer tous mes

efforts aux intérêts du peuple et de la République algérienne démocratique et populaire). Il nomme à tous les emplois, signe les accords internationaux « après consultation de l'Assemblée nationale », commande les forces armées, décide de la paix et de la guerre, exerce le droit de grâce « après avis du conseil supérieur de la magistrature », est seul responsable devant l'Assemblée et nomme les ministres « dont les 2/3 au moins doivent être choisis parmi les députés ». Toute motion de censure contre lui doit être signée par un tiers des députés; le vote d'une telle motion entraîne la démission du Président de la République et la dissolution de l'Assemblée qui doit être remplacée dans les deux mois, ainsi que le Président; pendant ce temps le pouvoir est exercé par le Président de l'Assemblée dissoute. En cas de danger le Président peut prendre des mesures exceptionnelles (art. 59).

L'organisation judiciaire sera précisée par une loi, mais le droit à la défense est garanti, ainsi que l'indépendance des juges qui « n'obéissent qu'à la loi et aux intérêts de la République socialiste ».

Le Conseil constitutionnel qui juge de la constitutionnalité des lois et ordonnances législatives « se compose de 3 magistrats, 3 députés et un membre désigné par le Président de la République ».

Les autres conseils institués par la constitution sont le Conseil supérieur de la magistrature (13 membres dont le Président de la République et le ministre de la justice, 4 magistrats, 1 avocat et 6 membres de la commission de la justice de l'Assemblée Nationale), le conseil Supérieur de la Défense (7 membres : le Président, les ministres de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, le président de la commission de la Défense à l'Assemblée et 2 membres nommés par le Président) et le Conseil Supérieur économique et social (Directeur du Plan et Gouverneur de la Banque centrale, 5 députés et diverses personnalités nommées par le Président).

La révision constitutionnelle peut être demandée par le Président de la République ou la majorité absolue de l'Assemblée, elle ne peut intervenir qu'après deux lectures et deux votes séparés par un délai de deux mois, le projet est alors soumis à un référendum populaire.

A titre provisoire, l'hymne F.L.N. est hymne national, la langue française pourra être utilisée à côté de la langue arabe et le mandat des députés est prorogé jusqu'au 20 septembre 1964, date à laquelle entrera en fonction une Assemblée nationale élue pour quatre ans seulement.

Cette constitution est animée d'un esprit révolutionnaire qui transparaît surtout dans son long préambule et dans les trois premières parties. Elle institue un régime de parti unique fondé sur l'assertion que le F.L.N. reflète le peuple algérien et devient de ce fait la source de tous les pouvoirs.

Dans ces conditions, le rôle de l'Assemblée nationale apparaît comme bien secondaire, à ceci près cependant que son Président devient le chef de l'Etat en cas de vacance du pouvoir.

Régime de parti unique, mais aussi régime présidentiel puisqu'une fois élu après avoir été désigné par le parti, le Président jouit de pouvoirs considérables et notamment de celui de nommer et de congédier les ministres, à

condition toutefois d'en choisir les deux tiers dans l'Assemblée. La contrepartie, c'est qu'il est responsable devant l'Assemblée qui peut le forcer à démissionner en votant une motion de censure.

On notera enfin l'imprécision dans laquelle est laissée l'organisation judiciaire, les difficultés ou au moins les lenteurs d'une révision constitutionnelle et la prorogation de l'actuelle assemblée pour un an, afin d'éviter, selon toute vraisemblance, trop d'élections, en une période d'équilibre politique encore incertain.

Si l'Assemblée a finalement adopté la constitution telle qu'elle lui était présentée, elle lui a néanmoins consacré un débat long et animé: 31 orateurs ont pris part à la discussion générale et d'autres sont intervenus au cours de l'examen article par article. Une motion a même été déposée, tendant au renvoi du projet devant ses rédacteurs comme non conforme aux principes affirmés le 1^{er} novembre 1954 et aux aspirations du peuple et des militants, et réclamant au préalable la convocation d'un congrès du F.L.N. et de l'A.L.N. Après discussion l'auteur de la motion, M. Ammar-Mouhoub a décidé de retirer son texte. C'est dire que, même à l'intérieur du parti, le projet n'a pas réuni tous les suffrages. Certes, il a recueilli des adhésions inconditionnelles, comme celle-ci: « Pour ma part, je déclare tout de suite que ce projet, je le fais mien, d'abord parce que, militant du F.L.N., mandaté au sein de cette assemblée par le F.L.N., j'adopte un projet tel qu'il a été approuvé par la conférence des cadres du F.L.N., ensuite parce que je considère qu'en dotant notre pays d'une constitution, nous ne faisons aujourd'hui qu'ajouter un simple chaînon à un processus révolutionnaire nouveau qui a été inauguré le 1^{er} novembre 1954 » (M. Amrani). D'autres se sont félicités de voir la place accordée à l'Islam et à la langue arabe ou ont simplement regretté que l'emprise islamique ne fût pas plus marquée: « J'aurais voulu que, parmi les Conseils supérieurs, il y ait un conseil supérieur de l'orientation islamique qui donnerait des avis sur l'orientation politique du gouvernement puisque cette politique doit être conforme aux principes de l'Islam » (M. Benhamouda).

Par contre, de nombreux orateurs ont vivement critiqué plusieurs éléments essentiels du texte proposé. L'un des députés, M. Hadj-Ali, a mis en doute la représentativité du F.L.N.: « Le parti ne représente pas juridiquement le peuple puisqu'il n'a pas été désigné par ce peuple. En effet, le parti a été constitué du sommet à la base, alors que, démocratiquement, c'est le contraire qui doit se produire. Ce qui fait que les plaintes et suggestions des masses populaires ne sont jamais transmises au gouvernement par le parti ». Sans aller aussi loin, plusieurs autres ont déploré que le dépôt du projet de constitution n'eût pas été précédé par un congrès du F.L.N.: « Il apparaît que l'on a utilisé un processus qui n'est pas logique. On fait une constitution qui a pour postulat la prééminence du parti. Or, qu'est-ce qui donnera un caractère effectif à cette prééminence si ce n'est le congrès, et le congrès seul réclamé par tous? » (Mlle Belmihoub) ou encore: « Edifier une constitution qui devra nécessairement reposer sur le parti, avant d'édifier ledit parti cela me semble illogique et c'est là un paradoxe difficile à expliquer, même en se voulant très indulgent » (M. Ammar-

Mouhoub). Certains ont déploré qu'aucune liberté de choix ne fût laissée aux électeurs : « Le parti doit accepter d'être discuté dans sa politique et dans ses hommes. Le suffrage universel doit demeurer une réalité et non pas une simple ratification de la liste du parti » (M. Ali Yahya). « Il serait logique de reconnaître au peuple le droit absolu de se faire représenter par les militants de son choix » (M. Hamel). Plusieurs enfin, se sont émus du déséquilibre des pouvoirs : « Notre Assemblée ne mérite plus... l'appellation d'Assemblée constituante, celle qui conviendrait mieux serait plutôt : Assemblée consultative » (M. Guerroudj). En face de cette Assemblée sans influence se dresse un exécutif, ou plutôt un président omnipotent : « Accumuler tous les pouvoirs et les placer délibérément entre les mains d'un seul homme, je dis que c'est plus qu'une erreur, c'est une faute grave » (M. Ammar-Mouhoub). « La constitution accorde au Président de la République des pouvoirs trop étendus. La charge me semble trop lourde pour les épaules d'un seul homme, même si cet homme est un géant » (M. Djazouli). L'opposition ne se manifesta pas seulement par des paroles sans détour, mais aussi par des votes, puisque le texte proposé ne fut adopté que par 139 voix contre 23 et 8 abstentions sur 194 députés.

A côté de cette opposition à l'intérieur du système, où transparaisait la survivance d'idées libérales, d'autres oppositions se manifestèrent en dehors du parti, celles de M. Aït Ahmed qui, dès le 8 août s'était déclaré hostile au projet du F.L.N., et du P.P.A. de Messali Hadj qui le 30 invita tous les Algériens à dire non à « l'odieuse et diabolique constitution ».

En effet, il fallait encore que la constitution fût approuvée par le peuple aux suffrages de qui elle fut soumise le 8 septembre. Le scrutin se déroula sans incident, les citoyens accomplirent nombreux leurs devoirs électoral, sauf dans certaines circonscriptions de Kabylie; dans l'ensemble le pourcentage des votants dépassa nettement 82 %. Sur 6 394 818 électeurs inscrits, 5 237 229 prirent part au vote, près de 5 200 000 approuvèrent la constitution, un peu plus de 100 000 la repoussèrent. Comme il n'y avait pas d'assemblée à élire, puisque l'Assemblée constituante était prolongée d'un an, il ne restait qu'à élire le Président de la République. M. Ben Bella fut désigné comme candidat deux jours après par un vote unanime de la conférence des cadres du F.L.N. Le 15 septembre, il fut élu par le peuple avec 5 805 103 voix sur 5 827 618 votants et 6 581 340 électeurs inscrits. Cette fois la proportion des votants dépassait 88 %. Le nouveau président constitua un ministère le 18 septembre et prêta serment le 20, après avoir adressé la veille un message à la nation algérienne. Le nouveau cabinet comprenait quatorze ministres, outre M. Ben Bella, mais M. Bitat, nommé troisième Vice-Président du Conseil refusa aussitôt. Par rapport au Cabinet précédent, la principale modification portait sur le ministère des Affaires étrangères attribué à M. Abd el-Aziz Bouteflika.

Ainsi donc les Algériens s'étaient bien plus hâtés que leurs frères de Tunisie et du Maroc pour se donner des institutions nouvelles. Dynamisme ou précipitation ? ou encore nécessité pressante dans un pays agité par de graves soubresauts ? En effet, après, un an d'exercice du pouvoir par M. Ben Bella et son équipe, l'Algérie présentait encore bien des symptômes

d'incertitude; on pouvait comprendre que ses dirigeants eussent le souci de la placer dans un cadre bien défini et de lui donner des objectifs précis.

Entre temps, le pays avait connu de nouvelles vicissitudes et allait en connaître d'autres plus graves. Le premier phénomène à noter est l'effritement progressif de l'équipe qui avait soutenu M. Ben Bella au moment où il avait pris le pouvoir. Conflits personnels, ambitions déçues, divergences idéologiques, il est rarement aisé de voir clair dans des affrontements aussi complexes où les protagonistes, par prudence ou par crainte répugnent à étaler leurs sentiments en public. Si certains laissent des mémoires, on pourra peut-être comprendre un peu mieux plus tard. Ce qui est sûr, c'est que du bureau politique créé le 22 juillet 1962 (MM. Ben Bella, Boudiaf, Aït Ahmed, Khider, Bitat, Mohammedi et Ben Alla) seuls MM. Mohammedi et Ben Alla restaient fidèles au Président de la République à la fin de 1963. Si l'on ajoute que M. Khemisti mourut le 5 mai et que M. Abbas se démit de ses fonctions de Président de l'Assemblée le 14 août, on aura une idée des défections, volontaires ou non, intervenues dans le personnel dirigeant du pays au cours de l'année 1963.

A vrai dire, M. Boudiaf était entré en dissidence dès le 25 août 1962 (Voir *Annuaire* pour l'année 1962, p. 383); tous les autres s'éliminèrent ou furent éliminés en 1963. Le premier fut M. Khemisti, ministre des Affaires étrangères, qui tomba sous les balles d'un assassin le 11 avril; il ne mourut que le 5 mai, sans avoir repris connaissance. L'assassin fut arrêté sur le champ; il ne devait être jugé qu'en 1964, mais on peut dire dès maintenant que son geste paraît avoir été celui d'un déséquilibré.

M. Khider remit sa démission de Secrétaire Général du Bureau politique le 17 avril; elle fut immédiatement acceptée et M. Ben Bella fut investi à sa place des fonctions de Secrétaire Général. « Après la conférence des cadres du parti F.L.N. tenue les 4, 5 et 6 avril 1963, précisait le même jour M. Khider dans un communiqué remis à la presse, et la réunion du Bureau politique tenue hier à la villa Joly à Alger, j'informe tous les frères militants et l'opinion que, tout en conservant ma qualité de membre du Bureau politique, je me démet de mes fonctions de secrétaire général de cet organisme et ce, en raison de divergences fondamentales de points de vue apparues au sein du Bureau politique et portant sur l'opportunité de la préparation et la réunion d'un congrès national du F.L.N. avant l'expiration du mandat de la présente assemblée ». Quelques jours après il devait préciser dans une déclaration au *Monde* (21-22 avril) : « Je me suis retiré pour éviter à mon pays le risque d'un affrontement ». Le conflit datait de quelques semaines : au cours d'une interview accordée à *Jeune Afrique* (25-31 mars), M. Khider avait commencé par nier qu'il y eût conflit « au sein des organismes dirigeants du parti », mais avait ensuite exprimé des vues très catégoriques sur l'organisation et le rôle de ce même parti, préconisant une réunion très prochaine du congrès du F.L.N. Le même journal publiait dans le même numéro un article dont l'auteur expliquait que, tandis que MM. Khider et Bitat affirmaient la primauté du parti, « Ben Bella et Hadj Ben Alla semblent penser de plus en plus sérieusement à des révisions, peut-être pas déchirantes mais tout de même assez fondamentales en ce

domaine. Ben Bella estime... qu'il est peut-être temps de consacrer en droit ce qui est plus ou moins acquis en fait : une certaine primauté du gouvernement et d'un appareil d'Etat qui font tous les jours preuve d'une efficacité croissante sur un parti trop faible et trop peu structuré pour jouer pleinement le rôle d'animation et de contrôle révolutionnaire qui lui avaient d'abord été assignés.

Tout en conservant son rôle irremplaçable de mobilisateur des masses pour les tâches de la reconstruction, le parti cesserait en fait d'être considéré comme la force principale dans la vie publique algérienne pour devenir une *force d'appoint*, importante certes, mais subordonnée à un état-major suprême étatique; celui-ci pourrait être créé grâce à une réorganisation du gouvernement et au renforcement de son autorité exercé au niveau le plus élevé par une équipe réduite titulaire des postes clés et souverainement responsable des secteurs les plus importants de la vie de la Nation ».

C'est donc bien sur des positions fondamentales que s'étaient heurtés MM. Ben Bella et Khider. Deux ministres démissionnèrent à la suite de cet incident. Dès lors, sans rompre ouvertement avec M. Ben Bella, sans démissionner non plus du Bureau politique, M. Khider va se tenir en retrait, n'intervenant que rarement dans la vie publique : le 27 octobre il donne une conférence de presse où il demande la convocation rapide du congrès du F.L.N. et reconnaît que « la place réservée au F.L.N. dans la constitution répond absolument au programme de Tripoli ». Puis, le 16 novembre, après qu'a été constituée une commission chargée de préparer le congrès du F.L.N., il déclare ne pas pouvoir cautionner cette commission puisqu'il n'a pas participé à son élaboration : rien ne peut mieux prouver qu'il est tenu à l'écart de toutes les décisions importantes.

M. Bitat partageait dans l'ensemble les idées de M. Khider sur le rôle et l'organisation du F.L.N. Le 9 mai, il fut déchargé de sa tâche de « responsable du parti » dans le Bureau politique au profit de M. Ben Alla. On peut se demander si ce « limogeage » n'était pas la suite de la démission que lui avaient adressée le 3 mai plusieurs cadres du F.L.N. parce que « les vœux et suggestions émis par la dernière conférence des cadres du parti n'avaient pas été retenus ». Quelques jours après, le 16, il devint troisième vice-président du conseil, derrière MM. Boumedienne et Mohammedi. Quoique conservant son poste, il ne participa plus à la vie publique jusqu'au jour où M. Ben Bella, élu Président de la République, forma un nouveau cabinet; derechef M. Bitat fut nommé troisième vice-président du conseil sans attribution précise, mais refusa cette offre, sans cesser toutefois d'être membre du Bureau politique en théorie, car en pratique il n'assista plus aux réunions. Il sortit de son mutisme le 19 novembre pour exprimer devant la presse ses réserves au sujet de la commission préparatoire du congrès du F.L.N. prenant ainsi sensiblement la même attitude que M. Khider, autrement dit, se tenant en marge de la vie politique algérienne sans rompre ouvertement avec M. Ben Bella et son groupe.

M. Aït Ahmed, lui, rompit un peu plus tard, mais sans équivoque. On peut dater son opposition ouverte du 2 juillet, lorsqu'il remit à la presse une déclaration dans laquelle il critiquait la politique de « dictature per-

sonnelle » de M. Ben Bella « homme tout puissant, aveugle et buté », lui reprochait la récente arrestation de M. Boudiaf (voir ci-dessous) et réclamait la réunion d'un congrès du F.L.N. et la « constitution d'un gouvernement d'union nationale ». Une semaine plus tard il tint une conférence de presse pour annoncer qu'il engageait désormais la lutte contre le gouvernement algérien. Un mois plus tard, il fit parvenir à la presse une note où il considérait le pays comme « à la veille d'une crise effrayante », traitait de « monstre constitutionnel » le projet de constitution approuvé par les cadres du F.L.N. et exhortait « les citoyens réfléchis à dire non au régime chaotique de la médiocrité, de l'improvisation et de l'arbitraire ». Après quoi il disparut pour un temps de la scène politique, ne devant y réparaître que les armes à la main aux côtés du Colonel Mohand ou el-Hadj le 29 septembre. C'était désormais un rebelle qui se proclamait plus fidèle à la révolution socialiste algérienne que les hommes au pouvoir.

M. Ferhat Abbas n'avait pas les mêmes raisons de faire sécession. Selon lui, le gouvernement allait trop loin dans les mesures socialistes, les cadres du F.L.N. ne représentaient pas vraiment l'Algérie et le régime présidentiel dont on commençait à parler était à rejeter. C'est ce qu'il expliqua dans une interview accordée à *Jeune Afrique* (20-26 mai). Tout en soutenant M. Ben Bella contre M. Khider, il lançait ainsi une mise en garde et préconisait en somme une pause dans la marche vers le socialisme. Son expérience, sa personnalité et sa position de Président de l'Assemblée constituante l'autorisaient, pensait-il, ou peut-être l'amenaient à prendre une telle attitude, conforme d'ailleurs aux désirs de nombreux Algériens. Le 29 juin à Sétif, son ancien fief, il se posa de nouveau en défenseur des « modestes et laborieux possédants, assimilés à tort aux bourgeois ». La réponse ne se fit guère attendre, le 3 juillet il était qualifié de traître par *El Djamahir*, organe des forces armées. Se considérant comme outragé il l'attaqua en justice. Un mois plus tard, c'était au tour du quotidien *Le peuple* de partir en guerre contre le Président de l'Assemblée. Dès le 5 août, son beau-frère, M. Ahmed Francis, ministre des Finances, était parti en Suisse pour raison de santé. Il ne devait pas retrouver son porte-feuilles à son retour, M. Boumaza ayant été nommé ministre de l'Economie nationale le 4 septembre. Quelques jours après, le 14 août, M. Ferhat Abbas décida d'abandonner la présidence de l'Assemblée et joignit à sa lettre de démission une déclaration dans laquelle il condamnait l'évolution du régime « vers des structures fascistes », la constitution que l'on était en train de préparer, ainsi que les cadres du parti « budgétivores et profiteurs ». En même temps que l'équipe au pouvoir, il critiquait vivement le Parti de la Révolution socialiste de M. Boudiaf et se déclarait favorable à un « socialisme humaniste ». Enfin, il réprouvait la prorogation de l'Assemblée constituante et réclamait des élections libres. Le lendemain il eut à nouveau les honneurs du *Peuple*, et fut exclu du F.L.N. le surlendemain par décision du Bureau politique, abandonné de tous, même de la Fédération F.L.N. de Sétif. Il se démit de son mandat de député le 20 septembre, comme il l'avait annoncé. Il allait donc grossir le groupe des mécontents, non pas en rebelle, mais en réprouvé. L'avenir dira si ce fut la fin de sa carrière politique.

En compensation, M. Ben Bella trouva un appui auprès d'hommes qui, jusque là, n'avaient pas joué un rôle politique de premier plan. Tel fut le cas du colonel Houari Boumediène qui fut nommé premier vice-président du conseil le 15 mai et exerça plusieurs fois le pouvoir suprême pendant les absences du Président. Il fut confirmé dans sa charge lors de la formation du premier cabinet constitutionnel le 18 septembre et nommé membre de la commission préparatoire au congrès du F.L.N. M. Saïd Mohammedi devint deuxième vice-président du conseil le 16 mai et le resta le 18 septembre, mais ne fit pas partie de la commission préparatoire. Enfin, M. Ben Bella appela aux postes clés des Affaires étrangères et de l'Economie Nationale au début de septembre MM. Abdelaziz Bouteflika et Bachir Boumaza qui furent l'un et l'autre confirmés dans leurs fonctions le 18 septembre et nommés l'un et l'autre membres de la commission préparatoire. On peut considérer comme normaux ces changements de personnes dans un pays qui, manquant encore de stabilité politique, avait été amené à user d'improvisation au cours de sa première année d'existence indépendante et connaissait au cours de l'année 1963 nombre de vicissitudes plus ou moins graves.

Le premier événement important de l'année fut le congrès de l'U.G.T.A. du 17 au 20 janvier. La centrale syndicale avait activement participé à la vie politique algérienne pendant les premiers mois de l'indépendance (voir *Annuaire* pour l'année 1962), ne prenant pas ouvertement parti pour telle ou telle tendance, lançant de fréquents appels à l'unité et se posant en force politique digne de considération. Le gouvernement avait traité avec elle au mois de décembre dans le cadre du programme de Tripoli, sans qu'une claire subordination de la centrale au parti eût été établie. En somme, le Congrès du 17 janvier avait à préciser la position de l'U.G.T.A. dans la Révolution Algérienne. Il le fit après deux jours de débats passionnés et parfois houleux, en présence de 400 délégués et d'une centaine d'observateurs étrangers. En fin de congrès, plus des trois quarts des délégués se prononcèrent pour la subordination des syndicats au parti et au gouvernement et portèrent à leur tête des responsables décidés à suivre cette ligne de conduite. On pouvait considérer « l'ouvriérisme » comme domestiqué, ce qui ne fut pas du goût de tout le monde.

En ce début d'année, la situation paraissait se stabiliser : le gouvernement avait entrepris de lutter contre la hausse des prix : comme à son habitude M. Ben Bella s'était lancé personnellement dans cette bataille. Un fonctionnaire du ministère de l'Information avait été mis sous les verrous pour concussion les retours des Français devenaient plus nombreux que les départs. Après les soubresauts des mois précédents, l'Algérie paraissait s'engager dans la voie du calme et de la construction.

Toutefois, le conseil des ministres tenu le 8 février releva de ses fonctions le commandant Si Larbi, chef de la 6^e région militaire (Constantine) parce qu'il avait tendance à revenir aux errements du wilayisme, et à critiquer ouvertement le Gouvernement et le Bureau politique. L'intéressé protesta, mais se soumit et fut remplacé sans difficulté. Il s'agissait d'un incident mineur, mais qui attirait à nouveau l'attention sur l'armée.

Les problèmes sociaux et économiques retenaient particulièrement les soins du gouvernement : deux « opérations cireurs » furent montées, avec la participation personnelle du Président, pour arracher les gamins des grandes villes à leur demi-oisiveté et à leur condition inférieure de cireurs. Dans le courant de mars, des mesures beaucoup plus importantes furent prises : deux douzaines de salles de cinéma, acquises par des Algériens au lendemain de l'indépendance, furent placées sous régie d'Etat ou déclarées biens nationaux le 21; le 26 une réglementation nouvelle et beaucoup plus sévère des « biens vacants » fut adoptée par l'Assemblée constituante; le 31 mars et les jours suivants, plusieurs grandes propriétés agricoles et plusieurs dizaines d'hôtels et restaurants furent placées sous l'autorité de comités de gestion, enfin plusieurs acquéreurs illégaux de « biens vacants » furent expulsés par l'autorité administrative. Cette fois le socialisme n'était plus un mot ou un phénomène spontané, mais bien une entreprise d'Etat, armée d'une législation et menée tambour battant. Un meeting de travailleurs organisé à Alger par l'U.G.T.A. apporta le soutien des masses laborieuses « à la politique d'édification socialiste entreprise par le gouvernement ».

En même temps le Bureau politique s'efforçait d'organiser le parti qui, une fois l'indépendance acquise, avait perdu l'une de ses principales raisons d'être. Au début de l'année, on estimait le nombre des militants et adhérents à 225 000, mais ce n'était qu'une estimation et, en tout cas, cette masse manquait de cadres, et surtout de cadres éclairés. Jusqu'au moment où il tomba en disgrâce, M. Bitat s'affaira à donner quelque consistance au parti en s'attachant avant tout à la formation des cadres. Puis, lorsque M. Ben Bella eut remplacé M. Khider comme secrétaire général du Bureau politique, l'effort ne se ralentit pas. Il avait donné des fruits vers la fin de l'année, puisque le 11 novembre, M. Ben Bella annonça la réunion d'un congrès F.L.N. qui devait se tenir en avril 1964. Le parti, comme l'Etat, entra dans une phase d'organisation.

Le Gouvernement songeait aussi à l'avenir immédiat, et notamment à l'avenir financier : le 29 avril, le Président Ben Bella lança une campagne en faveur d'un fonds national de solidarité qui permettrait d'améliorer la situation du Trésor Algérien. En effet, dès le mois d'avril, M. Francis, ministre des Finances, avait clairement fait savoir qu'une menace d'inflation pesait sur le pays et que les contribuables devaient faire preuve de civisme pour l'éviter. Cette campagne eut un grand écho dans le pays et remporta un certain succès particulièrement, comme toujours et partout, auprès des humbles.

Il fallait aussi réorganiser quantité de choses : les Comités de gestion qui ne fonctionnaient pas tous bien, les communes, trop nombreuses, les assurances etc... Le sort des anciens combattants était aussi en débat : une loi sur les pensions pour faits de guerre fut votée le 27 mars, mais, comme elle n'était applicable qu'aux seuls combattants intégrés dans l'A.L.N., bien des protestations surgirent, on vit même des anciens combattants manifester avec violence à Constantine. Par la suite, eurent lieu : un congrès des

Moukafihine (anciens combattants en uniforme, résistants, anciens prisonniers politiques), un autre des anciens prisonniers politiques qui ne se déroulèrent pas toujours dans le calme et qui firent voir qu'un malaise régnait dans ces milieux. Le malaise prit un tour assez sérieux pour que M. Ben Bella jugeât utile le 17 mai de s'adresser par radio aux anciens combattants pour les mettre en garde contre l'exploitation qui pourrait être faite de leurs difficultés par « les forces de la contre-révolution ». Le 6 août l'Assemblée vota un texte très favorable aux anciens combattants, puisqu'il leur assurait la priorité à peu près en toute chose.

D'ailleurs, à partir du mois d'avril, les incidents violents se multiplièrent, alors que les trois premiers mois de l'année avaient été calmes : le bruit courut le 3 avril que M. Khider avait été victime d'un attentat, ce qui fut démenti; le 11, M. Khemisti tombait sous les balles d'un assassin; le 14 mai des incidents sanglants éclataient à Bordj-Bou-Argeridj entre une foule d'anciens combattants et la troupe; il en fut de même à Djidjelli le 27, si l'on en croit une dépêche de l'Agence Associated Press qui fut démentie par le préfet de Constantine. Le 19 juin, c'étaient des militaires qui se mutinaient à Constantine, soit comme conséquence d'un incident purement technique, soit à la suite d'un retard de solde. Enfin, le 22 juin éclatait l'affaire Boudiaf.

Celui-ci disparut le 22 juin et le bruit courut le même jour qu'il avait été arrêté avec d'autres personnalités; deux jours plus tard, *Le Monde* publiait une interview de lui où il critiquait vivement, comme « improvisées et démagogiques » les mesures de socialisation prises par le gouvernement et déclarait que l'opposition, bien loin d'être « bourgeoise ou régionaliste » avait une caractère nettement populaire. Certes ce texte parut après l'arrestation de son auteur, mais on peut se demander s'il n'avait pas été connu auparavant des dirigeants algériens et n'avait pas été la cause de la mesure prise. Il fallut attendre le 25 juin pour que M. Ben Bella annonçât à l'Assemblée constituante qu'un complot contre la sûreté de l'Etat avait été découvert et que quatre personnes avaient été arrêtées : MM. Boudiaf, Kebaili, Ben Younès et le lieutenant Allouache. Le lendemain, M. Ben Bella revint à la charge contre les comploteurs, alliés des colonialistes et en relation avec l'étranger, sans plus de précision. Quinze jours après, on annonçait que les prisonniers étaient placés en résidence surveillée et M. Ait Ahmed se déclarait heureux que l'accusation de complot contre la souveraineté extérieure de l'Etat eût été abandonnée. Mais au début d'août, M. Boudiaf et ses compagnons d'infortune étaient toujours hermétiquement séparés du reste des humains; on commençait à s'émouvoir; tour à tour le comité international de défense des révolutionnaires algériens, puis madame Boudiaf demandèrent que les internés fussent jugés ou libérés. Le gouvernement procéda-t-il à de nouvelles arrestations comme l'affirmait le 11 août un communiqué du parti de la révolution socialiste? Puis madame Boudiaf fit connaître le 14 août que son mari et ses co-détenus faisaient la grève de la faim depuis le 15 juillet.

Sur ces entrefaites on annonça la mise hors d'état de nuire d'un groupe armé hostile au gouvernement dans la région de Dra el-Mizan en bordure de la Kabylie. On apprit bientôt qu'il s'agissait d'une trentaine d'hommes,

musulmans pour les deux tiers, étrangers pour le reste, commandés par un descendant de l'émir Abdelkader, Abderrazak Abdelkader. Ce personnage avait publié en pleine guerre d'Algérie un livre sur le problème palestinien fort éloigné de l'orthodoxie arabe en la matière et nettement teinté de marxisme (*Le conflit judéo-arabe. Juifs et Arabes face à l'avenir*, Paris, F. Maspero 1961). Dès le 14, le ministre de l'Information affirma que ce « maquis » obéissait à des directives israéliennes, au sein d'un complot « aux ramifications lointaines » et que M. Boudiaf n'était pas étranger à tout cela, à quoi, madame Boudiaf répondit le 20 en précisant que son mari démentait toute relation avec le « maquis » kabyle. Il semble que cette affaire ait été considérablement grossie au début puisque après quelques jours on n'en parla plus et que le 20 septembre, la presse annonça la prochaine libération de plusieurs des membres du « maquis ». Elle prouve au moins l'inquiétude qui régnait dans les milieux algériens, inquiétude justifiée si l'on songe que les gens de Dra el-Mizan étaient bel et bien armés et que le 28 août, dans la région d'Alger l'A.N.P. eut à combattre pendant deux jours contre des éléments de l'ancienne wilaya IV et qu'il y eut mort d'hommes.

Cependant M. Boudiaf demeurait toujours sous bonne garde : au début de septembre les avocats qu'avaient choisis lui et ses compagnons protestèrent parce qu'ils n'avaient pas pu voir leurs clients. Au début de novembre, on sut que M. Boudiaf était détenu à Alger, avec le colonel Bou Bnider, alias Saout el-Arab, et qu'il aurait commencé une nouvelle grève de la faim. Puis brusquement, on apprit le 16 novembre la libération de M. Boudiaf et de presque tous ses co-détenus. Il put le même jour donner une conférence de presse où il dit notamment : « Je continuerai certainement mon action politique... mon point de vue sur le pouvoir reste le même, mes idées ne coïncident pas avec la politique actuelle ou tout au moins avec les méthodes employées pour la mettre en œuvre ». Il semble avoir joui par la suite d'une grande liberté de mouvement puisque l'on annonçait en décembre sa présence à Paris.

Dans cette affaire, comme dans celle du « maquis » de Dra el-Mizan, il apparaît que les services de police ont dramatisé des événements qui n'avaient pas les dimensions qu'on leur prêta pour commencer. Pourquoi le gouvernement emboîta-t-il le pas ? Nervosité ou désir de montrer à l'opposition que les autorités ne manquaient pas de vigilance et étaient prêtes à réagir ?

En tout cas il y avait malaise : les signes n'en manquaient pas en cet été de 1963. Le 12 juillet M. Belkacem Krim avait publié dans *Le Monde* une déclaration où l'on pouvait lire cette phrase menaçante : « Nous avons le devoir de reprendre le combat » qui allait dans le même sens que les propos à peu près exactement contemporains de M. Aït Ahmed (voir supra). Le 17 juillet, un communiqué du comité fédéral F.L.N. de Tizi Ouzou en disait long sur l'état d'esprit et de fait qui régnait en Kabylie. Après avoir dénoncé « la propagande mensongère répandue sur le compte de la Kabylie », ce comité mettait en garde la population contre « des aventuriers qui seraient tentés de semer les germes de la division parmi la population kabyle en la précipitant dans les tourbillons d'un nouvel affrontement fratricide ».

On était loin de l'apparente euphorie qui avait entouré le voyage de M. Ben Bella dans cette région au début de janvier. Puis, le 8 août, M. Aït Ahmed fit parvenir à la presse un communiqué où l'on pouvait lire : « la propagande officielle répand des promesses fallacieuses par des slogans mystificateurs : le pays se trouve à la veille d'une crise effrayante ». C'était le moment où M. Ferhat Abbas allait démissionner de son poste de président de l'Assemblée constituante et où l'on découvrait le « maquis de Dra el-Mizan » : autant de craquements de mauvais augure.

Le gouvernement réagit le 14 août en interdisant toute association à caractère politique et en usant de ce texte nouveau pour dissoudre le P.R.S. le 16 : simple prise de position, puisque le P.R.S. agissait déjà dans la clandestinité. Au début de septembre, un nouveau groupement politique clandestin se manifesta par des tracts répandus à Alger. Rédigés par le Front des forces socialistes (F.F.S.) dont on sut vite qu'il était dirigé par M. Aït Ahmed, ces tracts incitaient les Algériens à repousser la constitution qu'avait approuvée l'Assemblée constituante. Le lendemain, le P.R.S. annonçait par tracts qu'il adhéraït au F.F.S. Après quelques semaines employées au vote de la constitution et à la formation d'un nouveau cabinet, le gouvernement décida de dissoudre le F.F.S. le 28 septembre. Dès le lendemain, une partie de la Kabylie entraït en dissidence.

Elle était depuis longtemps en dissidence larvée : il suffit de rappeler qu'elle avait largement participé à la lutte nationale depuis le début ; le congrès de la Soummam s'était tenu sur son sol, et M. Krim avait joué un rôle de premier plan dans les négociations qui avaient abouti aux accords d'Evian ; or, le gouvernement de M. Ben Bella n'avait pu s'entendre ni avec Krim, ni avec Boudiaf, ni avec Aït Ahmed et beaucoup de Kabyles s'estimaient frustrés à tort ou à raison, d'où l'agitation qui s'était manifestée tout l'été dans la région et qui n'avait fait que croître lorsque le vote de la constitution et l'élection de M. Ben Bella avaient consacré la situation des gens en place. Est-ce la dissolution du F.F.S. qui sert de prétexte à une insurrection qui couvait depuis longtemps ? Il n'est pas possible de l'affirmer.

Le 29 septembre M. Aït Ahmed et le colonel Mohand ou el-Hadj, chef de la 7^e région militaire (Kabylie) tinrent à Tizi Ouzou un meeting au cours duquel ils appelèrent les populations algériennes à la rébellion contre un régime qu'ils qualifièrent de « fasciste ». Dans la nuit qui suivit M. Aït Ahmed déclara aux journalistes qui étaient là : « Il n'est pas question de faire sécession, ce n'est pas un territoire qui se rebelle, c'est une partie de la population algérienne qui reprend le mouvement révolutionnaire brisé par la crise de l'été 1962 ». Il affirmait ainsi que ses amis et lui, avant d'en venir là, avaient tenté d'engager une discussion avec le gouvernement, mais en vain, et que la résistance au pouvoir ne cesserait qu'avec la dictature.

En présence de cette situation, le gouvernement commença par relever le colonel Mohand ou el-Hadj de ses fonctions de chef de région, précisant que bien des officiers de la 7^e région militaire réprouvaient l'action entreprise par leur chef. Puis il fit état de concentrations de troupes marocaines à la

frontière algérienne, en collusion avec le mouvement insurrectionnel de Kabylie. Enfin, il annonça la réunion d'un meeting populaire à Alger pour le 1^{er} octobre. Ce jour là des mesures d'ordre militaire furent annoncées : la nomination du colonel Tahar Zbiri comme chef d'Etat Major de l'A.N.P. et du commandant Saïd Abid comme chef de la 7^e région militaire. Puis au cours du meeting tenu sur le forum d'Alger, M. Ben Bella proclama la nationalisation immédiate de toutes les terres qui appartenaient encore à des propriétaires étrangers.

Il devint vite évident que les insurgés n'avaient apparemment pour eux que la Kabylie du Djurdjura, à l'exception d'un certain nombre d'officiers et de parlementaires, plus certains éléments de l'ancienne Wilaya IV dans les montagnes qui bordaient au sud les plaines de la Mitidja et du Chéelif. Le reste de l'Algérie ne suivait pas. En leur faveur jouait le terrain d'accès difficile sur lequel ils étendaient leur influence. Enfin, la situation à la frontière marocaine pouvait amener l'A.N.P. à se battre sur deux fronts. Le gouvernement groupait autour de lui l'A.N.P. dans sa grande majorité, l'Assemblée nationale presque entière, le F.L.N. et ses organisations satellites. Enfin, sur un plan psychologique, la menace marocaine et la nationalisation des terres étrangères constituaient d'importants atouts.

Le 3 octobre, M. Ben Bella adressa un message à l'Assemblée pour l'informer de la décision qu'il avait prise d'user de la faculté que lui offrait la constitution (art. 59) pour assumer les pleins pouvoirs. Cette décision fut approuvée par acclamations. Le lendemain, l'un des insurgés, M. Boualem Oussedik, député, fut arrêté à Tizi Ouzou sans incident et un premier et léger engagement eut lieu le 5 aux environs de Port Gueydon entre les insurgés et les troupes gouvernementales. Les choses prirent un tour nouveau le 8 lorsque le gouvernement organisa des meetings populaires aux lisières de la zone dissidente. M. Ben Bella se rendit lui-même à Bougie et y prit la parole. Le même jour éclataient les hostilités entre troupes algériennes et marocaines à la frontière saharienne des deux pays. Deux jours après, les troupes de l'A.N.P. pénétrèrent en force dans la zone kabyle sans rencontrer de résistance; aussitôt l'action politique s'ajouta à l'action militaire : les Kabyles des régions occupées furent convoqués à des réunions où des délégués départementaux leur expliquèrent la situation et s'efforcèrent de les convaincre de la vanité de l'insurrection. Pendant plusieurs jours troupes insurgées et troupes loyalistes restèrent en présence, les premières se retirant lentement vers les chaînes les plus élevées, sans qu'il y eût de combat digne de ce nom. Les uns et les autres répugnaient aux engagements sanglants.

On commença à entrevoir une solution le 19 octobre, lorsqu'un tract du F.F.S. fut répandu à Alger offrant d'envoyer des troupes en armes à la frontière marocaine, mais réclamant le retrait de Kabylie des forces gouvernementales, la libération de tous les détenus politiques et la formation d'un gouvernement d'union. Visiblement, les insurgés comprenaient que l'ensemble de l'Algérie ne se joignait pas à eux et cherchaient un compromis. Le 24, M. Ben Bella fit annoncer que le colonel Mohand ou el-Hadj se ralliait

au gouvernement et allait partir à la tête de ses troupes vers le front marocain. M. Aït Ahmed eut beau le lendemain démentir que le ralliement du colonel fût inconditionnel et définitif : c'était la fin d'une rébellion armée qui n'avait pas dégénéré en violence, grâce à la modération des deux partis sur le terrain. Il ne restait plus qu'à liquider l'affaire. On peut penser que le retour à Alger de M. Krim, après trois mois passés hors du territoire algérien, n'était pas étranger à cette préoccupation. C'était le moment aussi où la conférence de Bamako apportait une solution au moins temporaire au conflit algéro-marocain. Le gouvernement algérien avait su régler des deux côtés une crise qui aurait pu lui être fatale. Le 13 novembre un communiqué du F.F.S. fit connaître les clauses d'un accord conclu la veille entre le gouvernement et les rebelles kabyles, à l'exception de M. Aït Ahmed : les détenus politiques seraient libérés, les poursuites judiciaires en cours annulées, les Kabyles privés de leurs fonctions réintégrés dans la situation où ils se trouvaient le 29 septembre, le congrès du F.L.N. serait réuni dans un délai de cinq mois, après qu'une commission aurait été formée pour le préparer. De fait, plusieurs délégués kabyles, parmi ceux qui avaient adopté une attitude prudente, furent désignés comme membres de cette commission. L'affaire kabyle était-elle définitivement réglée pour autant ? Rien n'est moins sûr, puisque les insurgés n'avaient pas atteint leur but et que M. Aït Ahmed restait retranché dans la montagne avec un nombre indéterminé de partisans.

Les deux grandes affaires de la fin de l'année furent le congrès des cultivateurs des exploitations en auto-gestion, du 25 au 27 octobre à Alger et la préparation du congrès du F.L.N. pour le printemps de 1964.

Avant même que fût terminée la crise de l'automne, 2 500 agriculteurs des exploitations en auto-gestion se réunirent à Alger pour examiner en commun leurs problèmes. Pour bien marquer l'importance qu'il attachait à ce congrès le président Ben Bella prit la parole au début et à la fin des travaux. Dès mars une législation avait été promulguée pour réglementer le phénomène de l'auto-gestion, mais des difficultés d'application étaient apparues et le gouvernement jugea nécessaire une confrontation des divers points de vue en cause. Il s'agissait d'une question d'importance, puisque les terres placées sous régime d'auto-gestion (2 500 000 hectares) étaient en général considérées comme les meilleures et comme susceptibles non seulement de fournir une part considérable de la consommation intérieure, mais encore presque toutes les denrées agricoles exportables. Pour la stabilité économique et politique du pays, il importait donc que la situation y fût aussi bonne que possible. Après des débats parfois très animés, le congrès adopta plusieurs séries de résolutions relatives aux rémunérations des travailleurs, au crédit, au matériel et à la commercialisation, sans compter une résolution générale qui approuvait la politique d'ensemble du gouvernement. Dans son discours de clôture, le Président promit que ces textes seraient examinés et que des mesures seraient immédiatement prises sur certains points. Pour terminer il brossa un tableau de la politique du gouvernement en matière agricole insistant sur le caractère socialiste et collectiviste que devait prendre l'agriculture algérienne, sur la stricte

limitation des propriétés privées qui résulterait de la prochaine réforme agraire, sur la nécessité d'adapter l'agriculture à la nouvelle situation du pays, sur la prochaine création de chantiers de travail grâce auquel l'équipement rural serait considérablement amélioré; il ne cacha pas que l'agriculture, à elle seule, ne pouvait résoudre les problèmes économiques de l'Algérie et que bon nombre de ruraux devraient se muer en ouvriers industriels. Il souligna enfin que le redressement économique ne pouvait être effectif, sans que toute la population accomplît un immense effort et acceptât une longue période d'austérité. Une fois de plus, il parlait à ses auditeurs en homme réaliste et sincère.

Quant au congrès du F.L.N. dont on parlait tant depuis l'indépendance, le président Ben Bella annonça solennellement à l'Assemblée le 11 novembre qu'il se tiendrait prochainement et publia le 16 la composition de la commission chargée de le préparer. Pourquoi cette hâte après tant de lenteurs? L'événement doit être mis en rapport direct avec l'accord conclu le 12 novembre entre le gouvernement et les rebelles kabyles. Ceux-ci ont certainement réclamé la convocation du congrès, comme ils l'avaient déjà fait maintes fois, et le gouvernement a compris qu'il y avait là une possibilité de rétablir l'unité nationale si gravement compromise.

Le nombre des membres de la commission préparatoire fut fixé à 52, sans compter MM. Ben Bella et Ben Alla. Les ministres étaient au nombre de 11, les représentants du F.L.N. (direction centrale et organismes locaux) : 8, les représentants des organisations satellites (jeunesse F.L.N., étudiants, Femmes algériennes, Amicale des algériens émigrés, U.G.T.A.) : 8, les députés (dont 3 pour Tizi Ouzou et 3 pour Orléansville) : 18, les fonctionnaires : 4 dont un officier de la VII^e région militaire), trois enfin n'avaient pas de fonctions officielles. Réunis pour la première fois le 18, les commissaires désignèrent un secrétariat de 8 membres parmi lesquels M. Hadj Ben Alla. Il apparaît que, dans l'ensemble, le Bureau politique avait fait la part belle, sinon aux opposants avérés, du moins à des hommes originaires des régions dissidentes. Un programme de travail fut publié le 12 décembre : les commissaires se proposaient d'analyser le mouvement national algérien jusqu'à l'indépendance, puis la société algérienne et le mouvement socialiste, enfin, les instruments de la réalisation du socialisme (parti, organisations satellites, Etat). Ils devaient ensuite étudier les problèmes économiques et sociaux du pays devenu indépendant, présenter un tableau du parti et de l'Etat, et un plan d'organisation du congrès. En somme un bilan de la révolution algérienne au printemps de 1964.

C'est donc sur une nuance de confiance et d'espoir que se terminait l'année en Algérie, après une période très difficile. Il était désormais évident que le Gouvernement serait tranquille jusqu'à la réunion du congrès et il avait entrepris la préparation de ce congrès avec assez d'énergie pour l'envisager sans crainte. Certes, par bien des côtés, l'Algérie ressemblait à un chantier de démolition, spectacle inévitable : puisqu'il s'agissait d'adapter le pays à une situation entièrement nouvelle, bien des structures du passé ne pouvaient que disparaître. Certes, aussi, l'opposition n'avait pas désarmé, qu'il s'agit de celle du M.N.A., quoique peu actif, de celle de MM. Aït Ahmed,

Boudiaf et leurs amis, de celle du parti communiste clandestin, fort nuancée à la vérité, ou encore de la réserve distante de MM. Khider et Bitat. Mais cette opposition ne présentait aucune cohésion. Certes encore, la situation économique demeurait très préoccupante en dépit d'une récolte bien supérieure à la moyenne.

Mais l'Algérie présentait, sous d'autres rapports, l'aspect d'un chantier de construction : le nombre des écoliers avait sensiblement augmenté par rapport à la rentrée de 1962, grâce à une importante aide extérieure; l'administration s'organisait vaille que vaille; en Algérie et ailleurs on formait des cadres à tour de bras et l'armée restait bien en mains. Enfin le Gouvernement, malgré la cruelle disparition de Mohammed Khemisti, avait été renforcé après l'élection de M. Ben Bella à la présidence de la République et faisait preuve d'une intense activité sous la direction d'un homme qui acquérait de l'expérience et de l'assurance au fil des jours. Tout compte fait, le bilan de l'année 1963 s'avérait positif.

R. LE TOURNEAU.